BOVINS LAITIERS

SERVICES OPÉRATIONNELS du COLLÈGE des PRODUCTEURS

Commission Bovins laitiers

Plan de développement stratégique 2019 – 2030

COMMISSION BOVINS LAITIERS — SOCOPRO — Avenue comte de Smet de Nayer, 14 – 5000 Namur

Wallonie service public SPW

Sommaire

Plan de développement stratégique 2019 – 2030 0

1. Pourquoi développer la filière en Wallonie ? 3

2. Etat des lieux et perspectives d'évolution 4

2.1. Chiffres clefs de la filière 4

2.2. La demande 5

Consommation belge 5

Evolution de la consommation au sein de l'UE 5

Evolution de la consommation mondiale 6

2.3. Production de lait cru 6

Caractéristiques des exploitations laitières wallonnes 6

La production de lait en Wallonie et en Belgique 7

La qualité du lait en Wallonie 7

La production de lait en Europe et dans le reste du monde 8

Emplois créés par la production laitière en Wallonie 8

Chiffres d'affaires 9

Revenus des producteurs laitiers 9

Formation du prix du lait cru 12

2.4. Etat de la collecte et de la transformation de lait 13

La collecte 13

La transformation 13

Les entreprises de transformation qui s'approvisionnent en lait cru via les laiteries 14

Les entreprises de transformation qui s'approvisionnement en lait cru chez des producteurs laitiers 17

2.5. Initiatives et opportunités liées à différents labels : prix juste, qualité différenciée, appellations européenne d'origine 20

Labels privés 21

Filières de qualité différenciée 21

Hall relais 21

Appellations européenne d'origine 21

Label Prix Juste pour les producteurs 22

2.6. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière 22

Promotion – APAQ-W 22

Encadrement 22

1.1.1 Recherche 23

2.7. Synthèse des flux de la filière 24

3. Atouts/faiblesses, opportunités/menaces 25

4. Changements attendus à l'horizon 2030 28

4.1. Synthèse des défis majeurs 28

4.2. Vision de la production laitière wallonne dans 10 ans 29
4.3. Changements attendus 30
5. Plan d'action 30
5.1. Fiches action 32
5.2. Tableau récapitulatif 46

1. POURQUOI DÉVELOPPER LA FILIÈRE EN WALLONIE ?

La Wallonie possède une tradition laitière bien ancrée qui représente 23 % de la valeur agricole Wallonne en 2016. 68% du cheptel laitier se trouvent dans les provinces de Liège et du Hainaut. Les exploitations wallonnes sont très diversifiées. On y trouve aussi bien des exploitations de polycultures-élevage que des exploitations laitières très spécialisées. La Wallonie fait partie de la « ceinture laitière européenne », zone du nord de l'Europe où se fera 80 % de la croissance de la production prévue d'ici 2026 (UE Agricultural Outlook –December 2016), ces zones présentant des avantages structurels pour la production laitière.

La filière laitière wallonne est une filière bien structurée basée sur des exploitations répondant à des normes de qualité élevées grâce au certificat QFL (Qualité Filière Lait). Elle présente un réseau d'industries laitières locales, coopératives et privées, modernes et à la capacité de transformation suffisante. La production laitière wallonne possède également des atouts indéniables en termes environnementaux et de bien-être animal. En effet, il s'agit d'une production très liée au sol dans laquelle la valorisation des prairies et des fourrages locaux à toute sa place.

Malgré certaines inconnues liées aux conséquences secondaires du Brexit ou aux impacts du changement climatique sur notre région, les perspectives de croissance tant du marché mondial des produits laitiers que des circuits courts permettent aux producteurs laitiers de diversifier leurs débouchés. D'une part, ils sont capables de produire un lait de qualité en quantités importantes pour l'exportation et, d'autre part, la transformation à la ferme ou dans des filières alternatives leur permet de fournir les marchés locaux en produits de qualité différenciée. Cette diversification des filières peut se révéler un atout important face aux incertitudes des marchés mondiaux.

Pour maintenir cette filière dynamique, certains points faibles doivent être améliorés, notamment la transmission des exploitations et l'appropriation des outils modernes de gestion de troupeaux, entres autres des outils numériques. L'attractivité pour les jeunes de la production laitière doit être restaurée. L'accès à la terre et le rachat d'une exploitation, trop coûteux, constituent de véritables limites à l'installation de jeunes producteurs laitiers. La charge et la pénibilité du travail, très astreignant, représentent un frein social important.

La filière laitière peut garder sa place importante dans l'agriculture wallonne pour autant que des actions soient menées afin de :

- Créer un marché régional du lait et des produits laitiers, avec un prix juste pour tous les maillons de la filière ;
- Remettre chaque producteur laitier au centre des décisions concernant son exploitation en lui fournissant des informations micro et macroéconomiques et des conseils techniques neutres ;
- Convaincre le citoyen wallon de privilégier la consommation des produits laitiers wallons en lui fournissant des informations correctes et fiables spécifiquement sur la qualité des produits régionaux et plus globalement sur les élevages laitiers en Région wallonne ;
- Renforcer le pouvoir de négociation des producteurs mais aussi des autres acteurs de la filière face à la grande distribution, en collaboration avec les consommateurs.

Après un état des lieux, le présent plan stratégique propose une série d'actions afin d'aider à atteindre ces objectifs.

2. ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

2.1. Chiffres clefs de la filière [1]

La production wallonne

- 3754 détenteurs (possédant au moins 5 vaches laitières)[2] ;
- 2937 livrent du lait entier et/ou écrémé à un ou plusieurs acheteurs ;
- 249 producteurs laitiers bio (6,5 %) ;
- 1208 millions de litres produits ;
- 5 à 10 % du lait produit est transformé à la ferme ;
- 196.215 vaches laitières.

La collecte du lait cru

- 4 coopératives wallonnes collectent 1035 millions de litres, soit 86 % du lait produit par les producteurs wallons ;
- 173 millions de litres sont collectés par les laiteries flamandes ;
- Plus de 80 % du lait bio belge collecté en Wallonie ;
- Les laiteries wallonnes collectent également 500 millions de litres chez des producteurs flamands et 280 millions de L chez des producteurs des pays limitrophes pour un total de 1815 millions de L.

La transformation

- 1265 millions de litres de lait cru sont transformés par des entreprises laitières wallonnes de 1ère transformation ;
- Ces entreprises produisent 236.470 tonnes de lait et crème, 130.500 tonnes de beurre, 42.280 tonnes de fromages,
- Les chiffres de production de poudres de lait en Wallonie ne sont pas disponibles ;
- Avec 1032 millions € d'importations et 884 millions € d'exportations, balance commerciale wallonne est négative de 148 millions €.

La distribution

- 75 % de la distribution au consommateur se fait par les GMS et les Hard discounts, pour les produits bio, on ne parle plus que de 58 % et de 16 % pour les produits fermiers ;
- Pas de chiffres disponibles pour le B to B.

La consommation

- Le Belge dépense 237 € par an et par habitant en lait et produits laitiers.
- Il consomme en moyenne 46 litres de lait, 15 kg de fromage, 10 kg de yaourt, 2,5 kg de crème et 2,2 kg de beurre.

Les circuits courts

- 527 producteurs sont agrées par l'AFSCA.

---

[1] Chiffres 2017, sauf remarques en bas de page
[2] Chiffres 2016 – chiffres 2017 non disponibles

- Ils produisent essentiellement du beurre, des fromages frais et des yaourts, moins d'1 sur 2 produit des fromages affinés.
- Une trentaine de fromagers artisans sont recensés en Wallonie. Ceux-ci produisent une grande variété de fromages affinés.

2.2. La demande

Consommation belge

En Belgique, la consommation de lait liquide, en constante diminution depuis des années (-6% entre 2015 et 2016), s'est stabilisée à 46 litres par habitant et par an en 2017 (+1,3% entre 2016 et 2017). Depuis plusieurs années, la consommation de yaourt est d'environ 10 kg par habitant et par an et celle de crème de 2,5 kg. La consommation de beurre enregistre, quant à elle, une légère baisse (-2,6 % entre 2016 et 2017 pour atteindre 2,2 kg/hab/an) suivant la tendance des années précédentes. La consommation de fromages a amorcé une légère baisse cette année (-2,5 % entre 2016 et 2017). Les fromages et les yaourts sont les produits les plus consommés avec respectivement 15 et 10 kg par habitant et par an[3]. La consommation annuelle de lait et de produits laitiers par belge s'élève à 263 L équivalent lait.

Dans la catégorie « lait » (y compris les boissons végétales), le lait de consommation représente 75 % de la totalité du lait consommé par les belges dont 2/3 de lait demi-écrémé. La consommation de lait aromatisé, principalement du lait chocolaté, atteint 9,3 % du total et la consommation de boissons végétales, 7,5 %[4].

En 2016, le wallon dépensait 240 €/an dans l'achat de lait, de produits laitiers, de fromages et de beurre, soit 10 € de plus que la moyenne nationale.[5]

La part de marché des produits bio ne cesse d'augmenter depuis 10 ans et atteint 3,4 % en 2017 en Belgique (4,2 % en Wallonie). Les produits laitiers représentent 20 % des produits frais bio achetés par le consommateur belge. Ils sont achetés par 50 % des acheteurs de produits bio et représentent le montant de dépenses le plus élevé : 7,88 € par habitant en 2017 contre 6,69 € par habitant pour les légumes. La demande en produits bio ne cesse d'augmenter. Les dépenses totales de ménages belges en produits bio (alimentaires et non alimentaires) ont été multipliées par 2,5 en 10 ans pour atteindre 632 millions d'euros en 2017.[6]

Selon l'enquête nationale de consommation alimentaire de 2014, à peine 2 % de la population de 3 à 64 ans respectent les recommandations nutritionnelles qui sont de 500 ml de lait et produits laitiers par jour. Par contre, 41 % des belges respectent l'apport maximal recommandé de 30 g de fromage par jour[7].

Evolution de la consommation au sein de l'UE

Les tendances de consommation en Belgique sont représentatives de l'évolution de la consommation dans l'UE. La légère hausse annuelle de la consommation intérieure de l'UE (+0,5 %) entre 2016 et 2017 repose surtout sur la croissance démographique (+0,3 %) et secondairement sur celle de la consommation moyenne par Européen (+0,2 %). Celle-ci s'élève en moyenne à 287 kg équivalent lait[8].

La consommation bio au niveau européen a doublé en 10 ans et la croissance entre 2016 et 2017 a atteint 12 %.

---

[3] CBL – Rapport d'activités 2017 – Juin 2018
[4] VLAM – Rapport de mars 2017
[5] Enquête budget des ménages 2016 - Statbel
[6] Biowallonie – Les chiffres du BIO 2017
[7] ISSP - Enquête nationale de consommation alimentaire de 2014
[8] Economie de l'élevage n°490 – Dossier annuel bovins laitiers – Année 2017 – Perspectives 2018

Evolution de la consommation mondiale

La croissance de la filière laitière mondiale repose sur l'augmentation continue de la consommation mondiale. Depuis une quinzaine d'année, cette dernière progresse d'environ 2 % par an.
Deux facteurs sont favorables à une augmentation de la consommation au niveau mondial :

- La croissance démographique (+1,3 % entre 2016 et 2017) ;
- L'augmentation de la consommation moyenne par habitant (111 litres équivalent lait en 2017) liée à une augmentation du pouvoir d'achat.[9]

Pour l'année 2018, on prévoit une évolution positive de la demande en produits laitiers par rapport à 2017. Bien que la croissance mondiale s'affaiblisse, l'UE et les USA enregistreraient une croissance de 2 %, le Brésil et la Russie sont sortis de la récession et l'Asie, à l'exception du Japon, réaliserait une croissance de 5,1 %. La croissance de la Chine diminuerait mais resterait à 6 %. De plus, le prix du baril de pétrole resterait relativement élevé renforçant le pouvoir d'achat des pays exportateurs de pétrole.[10]
Dans les dix prochaines années[11], la demande dans les pays africains et asiatiques augmentera de manière significative sans pouvoir être satisfaite par l'augmentation de la production locale. Cela entrainera une croissance des échanges mondiaux estimée à 1 million de tonnes d'équivalent lait par an sur la période 2017 – 2030, ce qui représente une diminution de 40 % par rapport à la croissance de la décade 2007-2017 à l'exception du beurre dont la demande pourrait être supérieure.
Dans ses prévisions 2017-2030[12], l'UE estime que la consommation interne de lait liquide continuera à diminuer pour atteindre environ 52 kg par habitant en 2030. Par contre, la consommation de fromages, de produits laitiers frais, d'ingrédients pour la transformation (produits ingrédients dans les plats préparés, biscuiteries et pâtisseries) vont nécessiter la production annuelle de près de 900.000 t supplémentaires de lait.
Par ailleurs, la demande en laits infantiles (produits à base de lait pour les enfants de 0 à 3 ans), essentiellement en poudre, est très dynamique. Les échanges internationaux, essentiellement entre l'UE et la Chine ont doublé de volume en 10 ans et ont progressé de 10 % entre 2016 et 2017[13].

2.3. Production de lait cru

Caractéristiques des exploitations laitières wallonnes

En 2016, le secteur laitier wallon représente 23% de la valeur de l'agriculture wallonne, soit 391 millions d'euros et 39 % de la valeur totale des productions animales wallonnes[14].
Entre 2015 et 2016, le nombre d'exploitations agricoles wallonnes s'est stabilisé à 12.900 (- 13 exploitations) dont 3.754 détiennent plus de 5 vaches laitières (en moyenne 54 vaches laitières)[15]. Parmi celles-ci, 3087 exploitations livrent du lait entier et/ou écrémé à un ou plusieurs acheteurs. En moyenne, ces exploitations livrent 387.354 litres de lait par an. En 2017, le nombre d'exploitations laitières livrant du lait entier et/ou écrémé à un ou plusieurs acheteurs a diminué de 4,6 % par rapport à 2016 (2937 exploitations) alors que la moyenne des litres par exploitation a augmenté de 6,1 % (pour atteindre 411.152 litres en moyenne).[16] 799 fermes laitières sont membres du contrôle laitier.

---

[9] Economie de l'Elevage – Marchés mondiaux des Produits laitiers – IDELE – Juin 2017 et Juin 2018
[10] CBL – Evolution de la demande – Janvier 2018
[11] EU Agricultural Outlook – Prospect for the EU agricultural markets and income 2017-2030 – December 2017
[12] EU Agricultural Outlook for the agricultural markets and income 2017-2030
[13] Economie de l'élevage n°490 – Dossier marchés mondiaux : produits laitiers – Année 2017 / perspectives 2018
[14] SPW – DGARNE – DEMNA – DAEA – Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie - 2018
[15] SPW – DGARNE – DEMNA – DAEA – Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie - 2018
[16] Comité du lait – Rapport d'activité - 2017

Le cheptel wallon est formé de 205.510 vaches laitières en 2016 et 196.215 en 2017, soit une baisse de 5 % du cheptel wallon.[17]
Les exploitations laitières très spécialisées (c'est-à-dire dont 2/3 de la production brute standard provient de la production laitière) sont au nombre de 1594 exploitations (12,8 % des exploitations wallonnes - -10 % par rapport au nombre d'exploitations laitières en 2015). Elles comptent en moyenne 74 vaches laitières et détiennent 57 % des vaches laitières wallonnes. Leur SAU moyenne est de 64 ha dont 56 ha de fourrages (88 % de la SAU). 91 % des exploitations laitières spécialisées sont localisées en Haute Ardenne (47,2 %) et en région herbagère liégeoise (44,1 %).10 % des exploitations possèdent plus de 130 vaches laitières.
13,9 % des exploitations wallonnes ont une production « bovins mixtes » (lait et viande). Elles se situent surtout en Famenne et en Ardenne. Les exploitations mixtes « cultures et bovins » se retrouvent dans le Hainaut, la région de Chimay et le Condroz.
6,5 % des producteurs laitiers sont des producteurs bio (249 éleveurs). Ce chiffre ne tient pas compte des éleveurs en phase de conversion.[18]

La production de lait en Wallonie et en Belgique

En 2017, les livraisons de lait ont augmenté de 3,6% par rapport à 2016 pour atteindre 3,8 milliards de litres en Belgique. Les livraisons en Wallonie s'élèvent à 1,208 milliards de litres, soit une hausse de 1 % par rapport à 2016. La livraison annuelle moyenne d'une exploitation belge a dépassé les 500.000 litres avec une teneur moyenne en matière grasse de 42,10 g/l et une teneur moyenne en protéines de 35,53 g/l Les livraisons individuelles moyennes en Flandre sont 30 % supérieures à celles réalisées en Wallonie (un peu plus de 400.000 litres en moyenne par an et par exploitation en Wallonie contre 600.000 litres en Flandre).[19]
Par contre, on constate que la production de lait bio est plus développée en Wallonie qu'en Flandre. On compte 17.000 vaches laitières en production biologique en Wallonie contre 3.000 en Flandre. Au niveau de la Belgique, le lait bio représente 77 millions de litres livrés aux laiteries, soit 2 % de la totalité des livraisons belges. [20]
La croissance du secteur laitier biologique en Wallonie est de 14,4 % entre 2016 et 2017. Plus de 2.000 vaches supplémentaires sont traites. 80 % des vaches laitières bio sont élevées dans les provinces de Liège (56 %) et de Luxembourg (24 %).[21]

La qualité du lait en Wallonie [22]

La Belgique contrôle la qualité de son lait cru depuis 1964. En Wallonie, c'est le Comité du Lait (CdL) qui évalue la qualité et la composition du lait fourni aux acheteurs de lait. En 2017, le laboratoire du Comité du lait a effectué 1.958.992 analyses pour les critères officiels imposé par l'Union Européenne.

Tableau 1 : Critères officiels d'analyse du lait cru et résultats des analyses en 2017 (Comité du Lait)

Critères analysés	Normes légales	Résultats
Nombre de germes totaux	≤ 100.000 / ml	97 % des producteurs non pénalisés en moyenne
Nombre de cellules somatiques	≤ 400.000 / ml	96 % des producteurs non pénalisés en moyenne

[17] STATBEL - https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles#figures
[18] Données communiquées par Biowallonie
[19] CBL – Rapport annuel 2018
[20] CBL – Rapport annuel 2018
[21] Biowallonie – Les chiffres du BIO 2017
[22] CdL – Rapport d'activité 2017

Substances inhibitrices (antibiotiques)	Absence[23]	99,97 % des collectes non pénalisées
Point de congélation	≥ 510 (-m°C)	99,9 % des producteurs non pénalisés en moyenne
Propreté visible du lait	Satisfaisantes	99,6 % des producteurs non pénalisés en moyenne

La production de lait en Europe et dans le reste du monde

En 2017, la production mondiale de lait de vache est estimée à 695 milliards de litres. Elle représente 83 % de la production mondiale de lait toutes espèces confondues (837 milliards de litres). Cette dernière a progressé de 14 milliards de litres de 2016 à 2017. Les 5 principaux bassins exportateurs sont l'Union Européenne, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis, l'Argentine et l'Australie. Ils fournissent plus de 80 % des produits laitiers échangés sur le marché mondial et l'Union Européenne à elle seule en fournit les 2/3.[24]

L'Asie, surtout la Chine et l'Inde, et l'Amérique du Sud jouent également un rôle important dans la croissance de la production mondiale. Cependant, leur production intérieure ne leur permet pas d'atteindre l'autosuffisance en produits laitiers.

En 2017, la collecte européenne s'élève à 156,2 millions de tonnes soit 2,8 millions de plus qu'en 2016 et 2015. Les pays les plus dynamiques sont l'Irlande, le Royaume- Unis, la Pologne et l'Italie.[25]

Emplois créés par la production laitière en Wallonie[26]

En 2016, 20.900 personnes ont exercé une activité dans le secteur agricole et horticole wallon. 54% d'entre elles sont des chefs d'exploitation, le reste étant de la main d'œuvre familiale (33%) ou extérieure (13%).

67 % des exploitants wallons ont plus de 50 ans et seul 21 % sont certains d'avoir un repreneur.

Dans les exploitations détenant des bovins laitiers, comme dans le reste des exploitations agricoles, la part de la main d'œuvre familiale est très élevée. On observe cependant que la part de salariat est plus élevée dans les exploitations très spécialisées (2/3 de la production brute standard provient de la production laitière) que dans les exploitations moyennement spécialisées (entre 50 et 75 % de la production brute standard provient de la production laitière) ou bovins mixtes.

Figure 1 : Proportion d'unités de travail (UT) familiales dans les unités de travail (UT) totales [27]

[23] La concentration limite pour ne pas être pénalisé est fixée par la loi. Elle est indiquée dans le tableau comme « absence de substances inhibitrices ». Elle est actuellement de 4 ppb mais de négociations interprofessionnelle sont en cours afin de la fixer à 2 ppb.

[24] Economie de l'élevage n°490 – Dossier marchés mondiaux des produits laitiers : Année 2017 – Perspectives 2018

[25] Economie de l'élevage n°490 – Dossier marchés mondiaux des produits laitiers : Année 2017 – Perspectives 2018

[26] SPW – DGARNE – DEMNA – DAEA – Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie - 2018

[27] Communication SPW – DGARNE – DEMNA – DAEA.

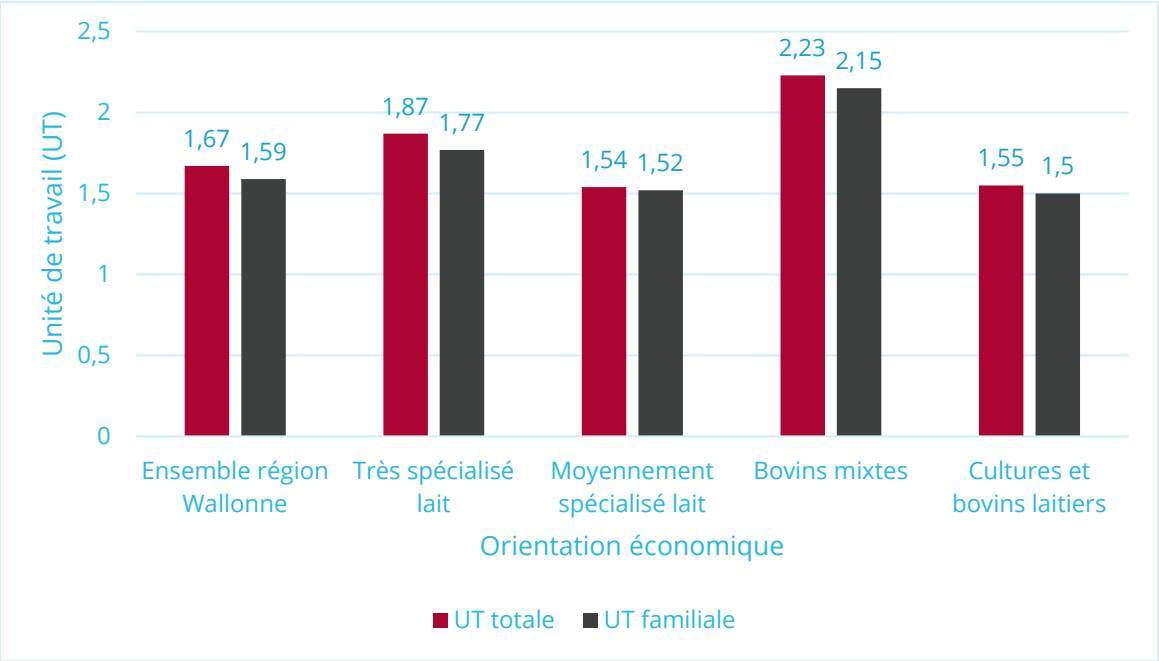

Remarque : *L'unité de travail (UT) est calculée de la manière suivante : (1) un chef d'exploitation qui n'a pas d'occupation professionnelle à l'extérieur de l'exploitation correspond à 1 UT quel que soit le nombre d'heures de travail prestées dans l'exploitation ; (2) la valeur de l'UT d'un chef d'exploitation qui a une occupation professionnelle à l'extérieur de l'exploitation correspond au rapport des heures prestées dans l'exploitation aux heures totales prestées. Le total correspond à la somme des heures prestées à l'intérieur ET à l'extérieur de l'exploitation ; (3) Un travailleur qualifié ou non, âgé de 21 à 65 ans, salarié ou non salarié qui travaille au minimum 1800 heures correspond à 1 UT.*
Il faut noter que la production laitière est caractérisée par un travail d'astreinte[28] important et que les exploitants recourent de manière massive au bénévolat familial (parents pensionnés, conjoint(e) qui travaille à l'extérieur de la ferme, enfants), notamment pour la traite et le soin aux veaux.[29]

Chiffres d'affaires[30]

En 2017, la production totale de lait cru en Wallonie est de 1,208 milliards de litres de lait multiplié par le prix annuel moyen de 0,325 €[31] par litre de lait = 392 600 000 € de chiffres d'affaires.

Revenus des producteurs laitiers[32]

Le revenu du travail des producteurs laitiers est très variable d'un mois à l'autre. En effet, la volatilité du prix du lait s'est accentuée ces dernières années avec des variations plus grandes et plus rapides comme le montre la figure suivante.
Par ailleurs, le prix des intrants est également très variable, affecté par le coût du pétrole d'une part et par le coût des matières premières d'autre part (céréales, tourteaux, …).

---

[28] Travail d'astreinte = tâches quotidiennes obligatoires -
[29] L'analyse globale, un outil offrant des repères pour une production laitière durable, Amélie Turlot (CRA-W – 2011)
[30] CBL – Rapport annuel 2018
[31] Prix communiqué par la CBL : Moyenne pondérée, incl.primes mensuelles, excl. Primes sur base annuelle, compléments de fin d'année et TVA – Taux de matière grasse et de matière protéique réels.
[32] SPW – Baromètre de la production laitière : https://agriculture.wallonie.be/barometre-laitier-wallon

Les achats d'aliments pour le bétail est le poste le plus important dans le coût de revient du lait (1/3 des charges d'une exploitation laitière). Les exploitations laitières wallonnes sont relativement autonomes au niveau alimentaire (de 60 à 100 % d'autonomie alimentaire) mais lorsque le climat est trop sec, les rendements en céréales et en fourrages pour l'hiver suivant sont faibles et les prairies ne produisent pas assez d'herbe pour nourrir les vaches. Les exploitants sont dès lors obligés d'acheter des aliments et leur coût de production augmente significativement.

Figure 2 : Variation mensuelle du prix payé au producteur et du revenu du travail (DAEA : Baromètre laitier du mois d'avril 2018)

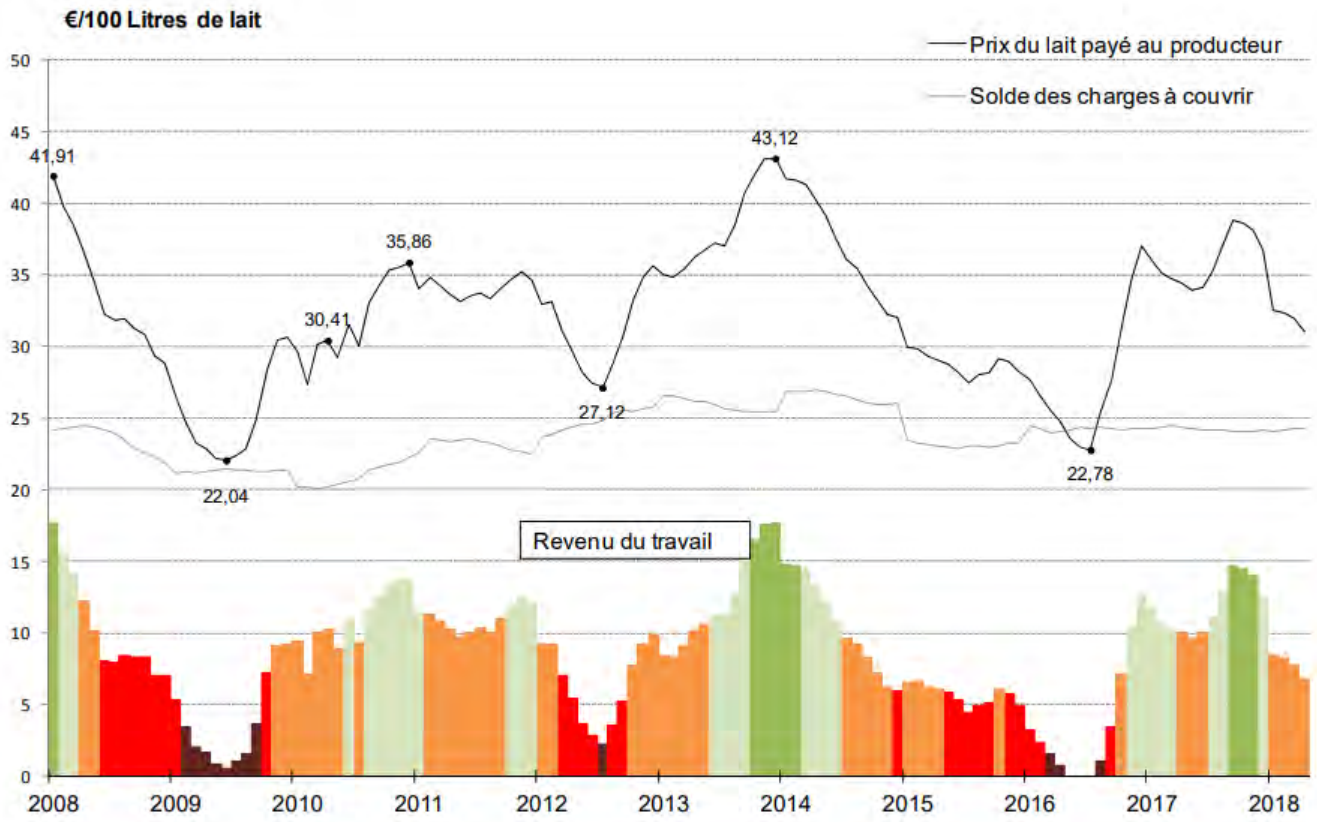

<u>Légende</u> :
Courbe mauve : charges à couvrir
Courbe noire : prix du lait
Histogramme : revenu du travail = prix du lait – charges à couvrir

- *Rouge-brun : 0 – 2.5 € / 100 L de lait*
- *Rouge vif : 2,5 – 6.3 € / 100 L de lait*
- *Orange : 6,3 – 10,4 € / 100 L de lait - 10,24 € / h correspond au barème de la commission paritaire 144 (Agriculture) pour un ouvrier qualifié de 18 ans.*
- *Vert clair : 10,4 – 13,8 € / 100 L de lait*
- *Vert moyen : 13,8 – 18 € / 100 L de lait (salaire ouvrier)*
- *Vert vif : > 18 € / 100 L de lait*

Rq : on considère qu'il faut une heure pour produire 100 L de lait (traite, soins aux animaux, …).

On observe qu'à charges pratiquement constantes, le revenu des producteurs dépend de l'évolution du prix du lait. Le calcul du revenu du travail sur 12 mois (mai 2017 à avril 2018) donne une indication de la faiblesse du revenu des producteurs laitiers.

Figure 3 : Revenu du travail de mai 2017 à avril 2018 (DAEA : Baromètre laitier du mois d'avril 2018)

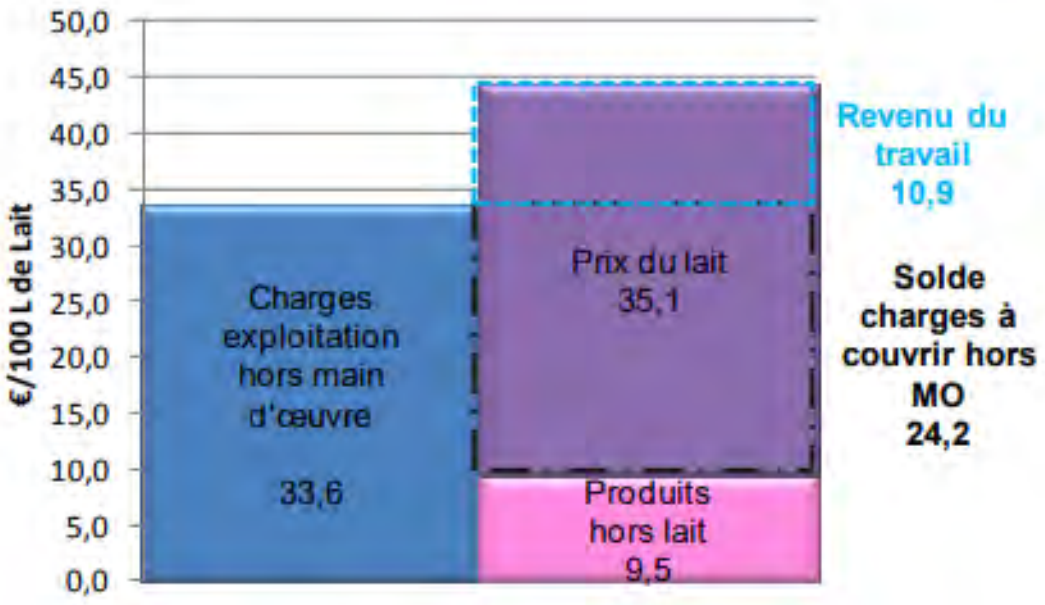

Selon l'étude sur les coûts de la production laitière réalisée l'EMB et le MIG, le coût de production de lait en Wallonie en 2016 s'élève à 43,36 ct/kg de lait. Ce prix inclut une rémunération équitable des producteurs laitiers.[33]

Formation du prix du lait cru

La formation du prix du lait cru est complexe. Elle est fixée par un arrêté du Gouvernement wallon[34]. Elle tient compte, d'une part de la teneur en matière grasse et en matière protéique du lait, et d'autre part des points de pénalisation liés à une qualité du lait insuffisante. La qualité du lait est contrôlée par le Comité du Lait qui est agréé à cet effet par le Gouvernement. Afin de fixer le prix de la matière grasse et des protéines, les acheteurs de lait en Wallonie se basent principalement sur les courts mondiaux du beurre, de la poudre de lait et du fromage.
L'année 2017 a été un exemple de la complexité de la formation du prix du lait cru. Alors que le prix du beurre sur les marchés mondiaux a subit une forte hausse en 2017, la hausse du prix du lait cru n'a pas été aussi forte parce qu'elle a été ralentie par la diminution du prix de la poudre de lait au cours de la même année.
Par ailleurs, les laiteries peuvent attribuer des primes liées à d'autres critères de qualité du lait que les critères officiels pour un montant maximal fixé dans l'AGW à 1,50 € par 100 litres de lait.[35]

---

[33] Le coût de la production laitière en Belgique – actualisation 2016 – MIG-EMB - http://www.europeanmilkboard.org/fileadmin/Dokumente/Milk_Production_Costs/Updates_BE/Etude_BEMAJ_2016_FR.pdf
[34] AGW du 10 décembre 2015 modifiant l'AGW du 29 janvier 2009 relatif au contrôle de la composition du lait, au paiement du lait par les acheteurs aux producteurs et à l'agrément des organismes interprofessionnels.
[35] Actuellement, des négociations interprofessionnelles sont en cours afin d'augmenter le montant maximal de la prime à 2 € par 100 litres de lait.

Selon les acteurs de la filière bio wallonne interrogés, le prix du lait cru bio est totalement indépendant du prix du marché du lait conventionnel. Il dépend de la demande. En 2017, il a été en moyenne à 0,45 € le litre[36] alors que le prix moyen d'un litre de lait conventionnel était de 0,325 € le litre[37].

2.4. Etat de la collecte et de la transformation de lait

La collecte

La collecte du lait produit par les producteurs wallons est assurée principalement par 4 entreprises de collecte qui sont toutes des coopératives. Celles-ci collectent 1.035 millions de litres soit 86 % du lait livré par les producteurs laitiers wallons. Le reste du 1.208 million de litres livré en 2017 par des producteurs wallons est collecté par des laiteries flamandes.

Deux laiteries wallonnes collectent également du lait en Flandre à hauteur de 500 millions de litres.

Ces coopératives collectent également du lait bio. Il existe des coopératives de collecte spécialisées en lait bio. La collecte de lait bio en Belgique s'élève à 77 millions de litres, soit 2 % de la collecte totale. Plus de 80 % de lait bio est collecté en Wallonie.

Environ 85 % du lait cru est livré par les entreprises de collecte à des entreprises de transformation dans lesquelles elles ont des parts. Il faut cependant noter que les flux du lait cru sont très complexes, avec notamment des échanges entre entreprises en fonction de la rationalisation des circuits de collecte et des fluctuations des quantités collectées.

A côté du lait collecté par les laiteries (point 2.4.3.), une partie du lait produit en Wallonie, estimée entre 5 et 10 % de la quantité de lait collecté par les laiteries (soit 60 à 120 millions de litres), est directement transformé par les producteurs ou livré par ceux-ci à des transformateurs artisanaux (point 2.4.4.).

La transformation

Les transformateurs de la filière laitière wallonne ont développé deux stratégies :

- Une stratégie globalisée qui repose sur l'exportation des produits finis. Dans ce cas, les transformateurs souhaitent que le bassin d'approvisionnement en matière première (lait, crème, …) soit le plus proche possible de l'usine de transformation mais ce n'est pas une condition nécessaire à leur approvisionnement, d'autant plus qu'elles font parties de groupes multinationaux. Ces entreprises de transformation s'approvisionnent en lait cru auprès des laiteries.
- Une stratégie locale qui peut être à plusieurs niveaux :
    - Les PME dont la source d'approvisionnement est locale, notamment parce qu'ils produisent des spécialités, et dont la plus grande partie du marché est belge mais qui cherchent de nouveaux

[36] Estimation communiquée par Biowallonie
[37] CBL – Prix réel du lait (moyenne pondérée, incl. primes mensuelles, excl. primes sur base annuelle, compléments de fin d'année et TVA).

marchés en Europe, voir dans des pays tiers. Ces entreprises s'approvisionnent en lait cru, produit ou non selon un cahier des charges défini, par l'intermédiaire des laiteries.

- Les transformateurs artisanaux qui s'approvisionnent directement chez un ou plusieurs producteurs laitiers et dont le marché est local et/ou national.
- Les producteurs – transformateurs qui transforment une partie ou la totalité de leur lait à la ferme et qui vendent leur produit localement.

Il existe également des entreprises laitières qui retravaillent des matières premières (poudre de lait, beurre, crème, …) importés en vrac d'autres pays européens pour les vendre sur le marché belge.

Les entreprises de transformation qui s'approvisionnent en lait cru via les laiteries

Entre 90 et 95 % du lait wallon est transformé par ces entreprises. Elles valorisent leurs produits dans des filières standardisées et de masse et développent leur potentiel à l'export. De ce fait, elles sont dépendantes des prix sur le marché mondial.

Produits

En Wallonie, les principaux produits de cette filière sont le lait de consommation, la crème, le beurre et le lait en poudre. Ces produits sont soit commercialisés en B to C dans la grande distribution, soit en B to B (ingrédients pour d'autres IAA). Seul 2 à 3 % du lait collecté par les laiteries en Wallonie est transformé en fromages.

Tableau 2 : Production laitière en Belgique et dans les différentes Régions en litres ou en kilos pour l'année 2017[38]

Année 2017	Belgique	Régions flamande et Bruxelles-Capitale	Région wallonne	
Produits	**Production en l ou kg**	**Production en l ou kg**	**Production en l ou kg**	**Production en % de la production belge**
Lait (l)	677.852.114	441.381.780	236.470.334	35
Boissons lactées (l)	165.560.231	165.560.231	0	0
Produits frais (l)	585.517.316	541.420.922	44.096.394	7,5
Beurre (kg)	144.867.064	14.366.378	130.500.686	90
Poudre de lait (kg)	228.467.504	n.c.	n.c.	n.c.
Lait épaissi et lactosérum (kg)	29.960.615	n.c.	n.c.	n.c.
Fromage (kg)	150.480.965	108.200.708	42.280.257	28
Glace (kg)	73.278.477	72.792.297	486.180	0,7
Autres (kg)	14.166.234	n.c.	n.c.	n.c.

N.C. : non communiqué

Il faut noter que pour certains produits, notamment les fromages ingrédients[39], une grande partie, voire la totalité de la matière première est importée et la majorité de la production est exportée. Cette constatation montre la grande dépendance du secteur laitier wallon/belge par rapport au marché international.Nous ne disposons pas de chiffres de fabrication de produits laitiers uniquement à partir de lait wallon.

Emplois

[38] Communication Statbel 2018

[39] Le fromage ingrédient est un fromage utilisé dans les préparations de l'industrie agro-alimentaire : fromage pour pizza, poudre de lait dans les biscuits, etc.

En 2016, en Wallonie, les laiteries et fabricants de produits laitiers (soit une douzaine d'entreprises agro-alimentaires, exclus les fabricants de glaces de consommation) emploient 1542 personnes.
Il y a également, en Wallonie, 145 établissements qui fabriquent uniquement de la glace de consommation. Ces entreprises emploient 79 personnes (seuls les salariés sont pris en compte).
Au total, le secteur de la collecte et la transformation laitière (y compris les glaces de consommation) emploient 1621 salariés.[40]

Chiffre d'affaires estimé pour 2016[41]

Chiffres d'affaires entreprises de collecte : 526 millions d'euros.

Chiffres d'affaires des entreprises de transformation qui transforme de la matière première wallonne : 1,2 milliards d'euros.

Chiffres d'affaires global (collecte, transformation y compris retravaille de matière première importée, négociants en produits laitiers) : 2,1 milliards d'euros.

Importations et exportations wallonnes[42]

En 2017, les importations wallonnes s'élevaient à 1.032,46 millions d'euros et les exportations à 884,15 millions d'euros. La balance commerciale présentant un déficit de 148,31 millions d'euros. Ce déficit s'explique par une capacité de transformation de l'industrie laitière wallonne supérieure à la production de lait en Wallonie.
Par rapport à 2016, c'est surtout la valeur des importations et des exportations de beurre qui a augmenté. En effet, on observe que le prix du beurre sur le marché mondial a augmenté de 95 % entre avril 2016 et septembre 2017[43].
Cela s'explique par trois raisons :

- une augmentation de la demande en beurre en Europe dû à une modification de son image (le beurre n'est plus considéré comme mauvais pour la santé et il est perçu comme un produit authentique),
- l'augmentation de la consommation de produits qui utilisent la matière grasse du lait,
- la hausse des exportations de matière grasse du lait vers les pays tiers.

Par contre, l'augmentation en valeur des exportations de poudre de lait est inférieure à 10 %, notamment parce que l'excès de production de poudre maigre et le stockage par l'UE ont entrainé une diminution du cours des protéines laitières.
Selon l'IDELE (Institut de l'Elevage français), cette évolution duale du marché laitier devrait continuer en 2018 avec une augmentation du cours du beurre due à une nouvelle pénurie de l'offre et un cours du lait en poudre qui reste stable mais un peu faible. Un facteur qui devrait influencer positivement le marché est la diminution progressive des stocks de poudre de lait de l'UE.

Tableau 3 : Importations et exportations wallonnes en 2017 et évolution entre 2016 et 2017[44]

Produits	**En valeur (x1.000.000 €)**		**Evolution en % 2017/2016**		**En volume (en T)**		**Evolution en % 2017/2016**	
	Importations wallonnes	**Exportations wallonnes**	**Import**	**Export**	**Importations wallonnes**	**Exportations wallonnes**	**Import**	**Export**

[40] INSS
[41] BNB - https://www.nbb.be/fr/centrale-des-bilans
[42] SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – DPA et DAEA - https://agriculture.wallonie.be/prix-et-economie-agricole
[43] SPF Economie – Observatoire des prix – Analyse des prix, troisième rapport trimestriel de l'Institut des comptes nationaux -Focus sur l'évolution du prix du beurre – 2017
[44] Communications de données de l'AWEX, la DAEA (SPW-DGO3) et STATBEL

Lait et crème	283,66	110,80	+31,7	-38,4	502 400	237 741	-9,57	-34,65
Lait en poudre	47,24	155,89	+29,3	+9,7	41 447	81 170	25,56	-6,18
Beurre	300,40	489,12	+43,7	+43,8	44 035	71 882	-8,90	-5,07
Fromages	360,13	104,56	-13,9	-43,5	86 602	36 342	-22,92	-32,64
Autres	38,03	23,78	-4,7	-1,6	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
TOTAL	**1.032,46**	**884,15**	**+12,32**	**+1,5**				

N.C. : non communiqué

Les principaux pays destinataires des exportations wallonnes sont les pays voisins de la Belgique sauf pour la poudre de lait pour laquelle l'Asie représente 13 % des exportations (3ie destination) et l'Afrique 9 % (5ie destination). Plus de 10 % des exportations en beurre ont comme destination l'Asie (5ie destination).
Le calcul du taux de couverture des produits, par le ratio (exportations + importations) / production, nous permet d'évaluer la dépendance du pays par rapport au commerce extérieur. Le taux de couverture du lait et de la crème est de 3,13 et celui des fromages de 2,9. Ils montrent que le secteur laitier belge/wallon ne peut en aucune manière être isolé du marché international. Nous ne disposons pas des chiffres pour calculer le taux de couverture de la poudre de lait, mais le résultat irait dans le même sens. Par contre, le beurre, avec un ratio de 0,89, est beaucoup plus tourné vers le marché intérieur.

Les prix

Le graphique X montre l'évolution du prix mensuel moyen du beurre, de la poudre de lait écrémé et de la poudre de lait entier dans l'Union Européenne et la Belgique. On constate que le prix des produits laitiers en Belgique est lié aux prix des produits européens. En effet, en 2016, 80 % des exportations wallonnes de beurre et 73 % de celles de poudre de lait se font à destination de pays de l'Union européenne (en valeurs).[45]

Graphique 4 : Evolution du prix du beurre et de la poudre de lait en Belgique et dans l'UE en 2017 [46]

[45] Dashboard – récapitulatif 2016 – SPW Agriculture, ressources naturelles et environnement
[46] Prix de marché officiels belges (DGO3) et prix de marché européen (EU Milk Market Observatory)

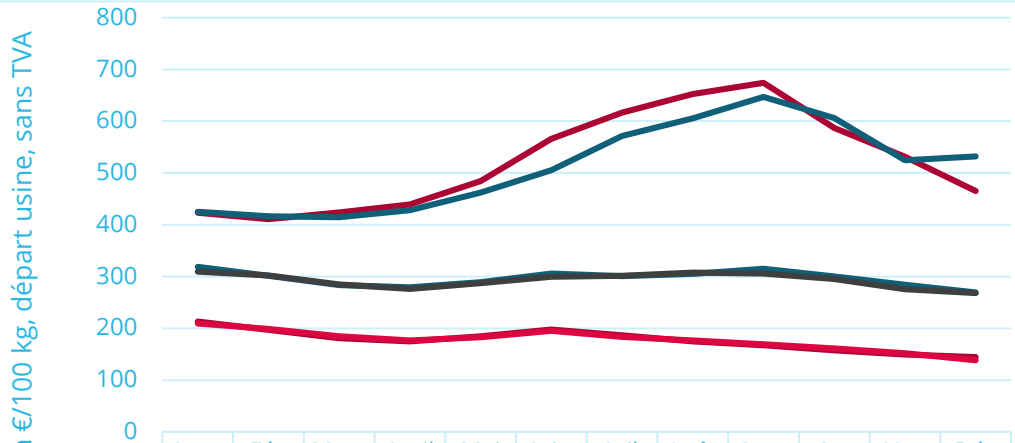

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Beurre (BE)	423	411	424	439	484	566	617	653	674	587	532	465
Beurre (UE)	425	417	415	428	462	505	571	605	647	606	524	532
Poudre lait entier (BE)	319	301	283	279	289	306	301	305	315	300	284	269
Poudre lait entier (UE)	310	302	285	276	287	300	301	308	306	296	276	268
Poudre lait écrémé (BE)	213	197	181	175	185	197	187	175	167	158	149	144
Poudre lait écrémé (UE)	209	199	184	177	183	195	184	177	170	161	152	138

Les entreprises de transformation qui s'approvisionnement en lait cru chez des producteurs laitiers[47]

Une part du lait cru produit en Wallonie n'est pas collecté par les laiteries, cette part est estimée à 5 à 10 % du lait produit en Wallonie, soit 60 à 120 millions de litres de lait mais aucun chiffre précis n'est disponible.[48]
En 2018, 523 producteurs laitiers sont enregistrés auprès de l'AFSCA comme transformateurs (+ 70 % par rapport à 2014). Presque 25 % d'entre eux vendent plus de 30% de leurs produits à un autre professionnel. Il est a noté que 8,5 % des producteurs – transformateurs traitent thermiquement leur lait.[49] Par ailleurs, une trentaine de fromageries artisanales, qui s'approvisionnent directement chez un ou plusieurs producteurs, sont recensées par les services d'encadrement.
Les types de produits fabriqués à la ferme sont très diversifiés : beurre, yaourt, fromage frais, fromages affinés, crème glacée, desserts lactés. La plupart des producteurs fabriquent plus de trois types de produits, chaque produit pouvant être décliné (fromage frais nature, aux herbes et épices ou fromage à pâte dure nature, aux herbes, aux graines de moutarde, ...). Malgré cela les produits les plus représentés en Wallonie sont : le beurre salé ou doux, les yaourts, les maquées et les fromages à pâte pressée (type Saint-Paulin). Certains producteurs vendent aussi du lait et de la crème.
Dans l'enquête réalisée par le Collège des Producteurs en 2018 auprès des producteurs - transformateurs, 22 % des répondants transforment la totalité de leur lait mais il s'agit dans 1 cas sur 4 de petites productions (autour de

[47] Sauf indications contraires, les estimations de ce chapitre proviennent des entretiens et des enquêtes auprès des acteurs de terrain (producteurs-transformateurs et fromagers artisanaux) menées par Le Collège des Producteurs entre mai et juillet 2018.
[48] La DAEA (SPW-DGO3) estime que 100 millions de litres de lait sont transformés à la ferme
[49] Communication AFSCA

120.000 litres par an). 10 % des répondants disent s'approvisionner régulièrement (au moins 10 fois par an) auprès d'un autre producteur. 68 % des répondants utilisent toujours du lait cru, les autres pasteurisent une partie de leur lait et, parmi ces derniers, 1 sur 2 vend du lait pasteurisé à la ferme. Dans notre échantillon, les produits fabriqués par plus de 50 % des répondants sont le beurre (74 % des répondants), le lait cru (63 %) et le fromage frais (63 %). Les yaourts et les fromages affinés sont vendus par 42 % des répondants.
De l'enquête réalisée auprès des fromageries artisanales, il ressort que plus des ¾ des acteurs transforment moins de 100.000 litres de lait par an (avec des très petits acteurs qui transforment autour de 10.000 litres). Généralement, les fromagers sont liés avec un producteur et ne rencontrent pas de difficulté d'approvisionnement ou de qualité du lait. Les critères de payement du lait sont très variables : prix de laiterie parfois avec un bonus, fixé de commun accord avec le producteur, en fonction de la qualité (avec la difficulté de connaître cette qualité). Généralement, les fromagers artisanaux travaillent le lait cru mais ¼ des répondants pasteurisent également une partie du lait. Ils produisent essentiellement des fromages affinés et offrent une gamme plus variée que les producteurs – transformateurs : pâte pressée, pâte molle à croûte fleurie ou à croûte lavée, mais aussi des fromages frais, des yaourts et certains du beurre.

La commercialisation

Les circuits longs de commercialisation

En 2017, la consommation de lait et de produits laitiers se fait dans 83 % des cas à la maison et passe donc par la distribution. 51 % des achats se font dans les hyper et grands supermarchés (DIS 1), cependant ceux-ci perdent des parts de marchés au bénéfice des hard discounters (Aldi et Lidl) qui occupe 24 % du marché en 2017. La part des supermarchés de proximité a augmenté et atteint 16 %. Les autres chaînes de distribution (livraisons à domicile, magasins spécialisés, …) voient leur part de marché diminuer progressivement (9 % en 2017).
Chaque produit a son canal de distribution préférentiel. Le hard discount voit sa part de marché de lait de consommation atteindre 35 % des ventes. Les hyper et supermarchés sont les canaux de distribution privilégiés des boissons lactées (66 % de parts de marché), du yaourt (56 %) et de la crème (55 %). Les supermarchés de proximité ont également des parts de marché élevées pour ces trois produits et pour les desserts lactés. Les autres canaux de distribution ont des parts de marché plus importantes pour le babeurre (25 %), le fromage (11 %) et les desserts lactés (10 %).[50]

[50] VLAM : Thuisverbruik van zuivel in België in 2017

Graphique 5 : Parts de marché des canaux de distribution pour les ventes de lait et produits laitiers en Belgique (en % des dépenses) – Source GFK Belgium

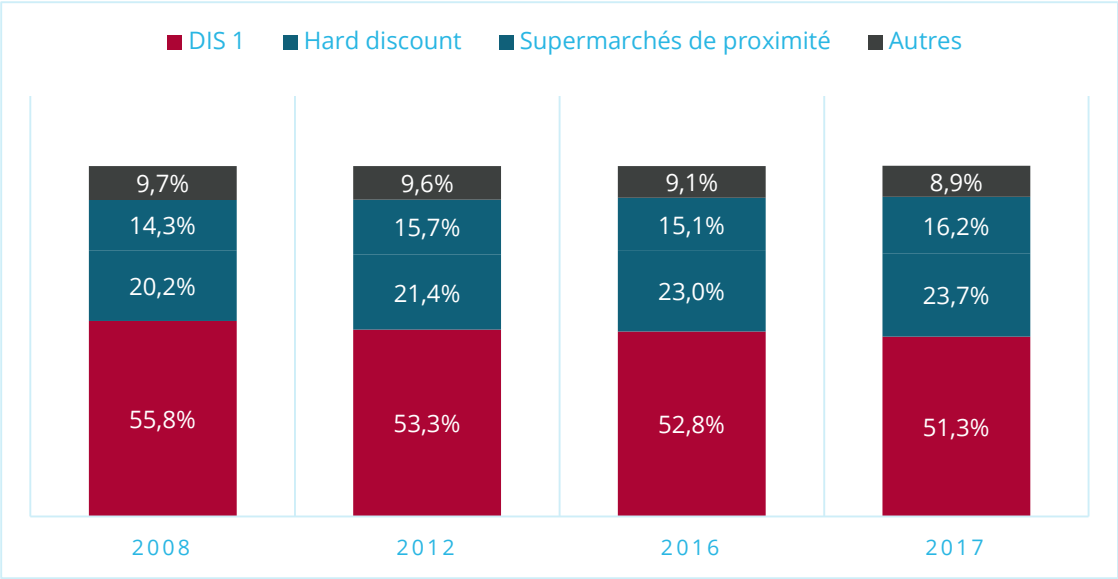

En 2017, les hyper et supermarchés sont également les plus gros canaux de distribution des produits alimentaires bio avec 46 % des dépenses (contre 54 % en 2008). Les magasins bio se situent en deuxième place avec 25 % (contre 20 % en 2008). Le hard discount représente 10 % des parts de marché et les points de vente à la ferme et les marchés représentent chacun 3 % des dépenses en produits alimentaires bio.[51]
Il faut noter qu'en Wallonie, la part des hyper et supermarchés est plus élevée (49 %) au détriment du hard discount (9 %) et des magasins à la ferme (2 %).[52]

Les circuits courts de commercialisation

Plus d'un belge sur 2 (54 %) accorde de l'importance aux circuits courts dans le choix de son alimentation. 4 % des belges assurent que ce circuit de commercialisation est essentiel et 16 % des 18-24 ans n'achètent leurs aliments qu'en circuits courts.[53]
Les produits laitiers sont les 4iem produits les plus achetés dans ces circuits de distribution avec 41 % des achats après les légumes (84 %), les fruits (83 %) et les pommes de terre (47 %).

[51] Biowallonie – Les chiffres du BIO 2017
[52] Biowallonie – Les chiffres du BIO 2017
[53] Observatoire CBC : Les belges et les circuits courts - 2017

Graphique 6 : Les canaux de distribution en circuits courts*en Belgique (Source : Observatoire CBC : Les belges et les circuits courts)

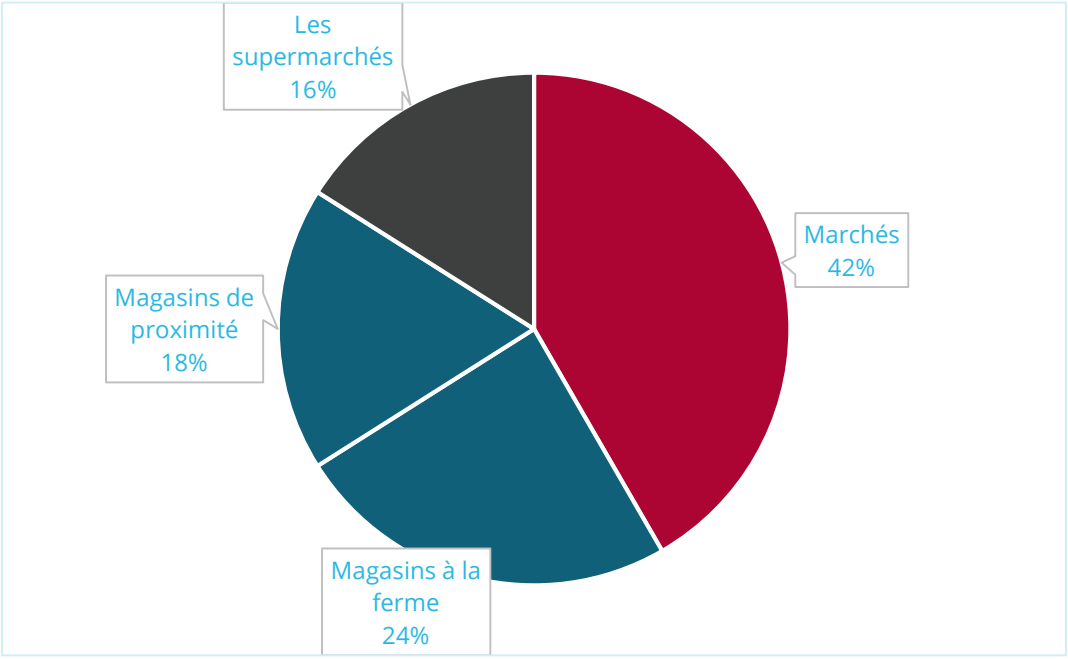

**Dans cette étude l'observatoire de la CBC considère que le circuit court rapproche producteurs et consommateurs par l'intervention d'un intermédiaire maximum. Il n'inclut pas la notion de distance. Un circuit court peut donc ne pas être local.*

Une étude menée en Flandre[54] montre que les marchés et les magasins à la ferme détiennent respectivement 0,8 % et 0,15 % des parts de marché des canaux de distribution des aliments frais. Dans ces canaux de distribution, un produit sur 5 est bio. En 2017, la part des marchés locaux a augmenté fortement (+ 39 % en valeur) alors que la part des magasins à la ferme reste stable. Une explication avancée est l'énorme succès des formules d'achats de produits locaux sur Internet (notamment Boeren en Buren, équivalent de la Ruche qui dit oui en Wallonie).

2.5. Initiatives et opportunités liées à différents labels : prix juste, qualité différenciée, appellations européenne d'origine

[54] VLAM – Betere verkoop op boerenmarkten doet omzet korte keten stijgen in 2017 - https://www.vlam.be/public/uploads/files/feiten_en_cijfers/bistro/korte_keten_GfK_2017_nieuw.pdf

Labels privés

En 2007, à l'initiative de la FLPLW (Filière Lait et Produits Laitiers Wallonne ASBL) et de l'APAQ-W (Agence Wallonne pour une agriculture de Qualité), un lait d'Ardenne est produit sous la marque de la Bande des féLAIT. L'objectif était de proposer aux consommateurs un lait différencié par l'origine à un prix plus équitable pour les producteurs laitiers.

La première initiative privée qui a vu le jour après la crise du lait (2009) est la création de la coopérative Faircoop qui commercialise du lait de consommation et différents produits laitiers sous la marque Fairebel. Cette coopérative a été créée par des producteurs laitiers membres de l'EMB (European Milk Board) en 2010 et a des coopératives sœurs dans plusieurs pays européens. La promotion des produits de la marque est assurée par les producteurs coopérateurs. Depuis quelques années, les consommateurs peuvent également devenir coopérateurs. La coopérative est ouverte à tous les agriculteurs membres du MIG.

Le fromage de Herve, les fromages Fairebel et les fromages frais Régal sont produits sous le label Marguerite Happy Cow. Cette filière a vu le jour en 2015. Elle regroupe une dizaine d'agriculteurs, un fabricant d'aliments pour bétail, un collecteur de lait et deux fromageries. Son cahier des charges définit une alimentation des vaches centrée sur l'herbe et le pâturage, locale et garantie sans OGM. Par ailleurs les transformateurs s'engagent à assurer une rémunération équitable et stable aux producteurs. Les agriculteurs et les transformateurs sont regroupés dans une coopérative, qui, depuis peu, est également ouverte aux consommateurs.

Ce label est ouvert à toutes les (nouvelles) filières locales comprenant au moins un agriculteur et un transformateur. Il donne à l'agriculteur l'assurance d'avoir une rémunération équitable et stable tout en ayant une production qui apporte des bénéfices au niveau environnemental (pâturage, alimentation locale), social (agriculture familiale, produits locaux) et économique (juste rémunération des producteurs).

La marque « C'est qui le patron ? » a été développé sur le modèle français avec des producteurs de la coopérative Coferme.

Filières de qualité différenciée

- La coopérative Marguerite Happy Cow (adaptation du cahier des charges en cours)
- Réflexion sur une filière veau (viandeux et laitiers)

Hall relais

Au cours des trois appels à projets de hall relais, lancé par la Wallonie, la filière laitière est bien représentée

- La fromagerie du Bairsoû à Trois-Ponts (2011)
- Le Pôle fromager de Ciney, qui est également partenaire de DiversiFerm (2011)
- Un atelier de transformation laitière de « Rouge Pie de l'Est » à Waimes-Sourbrodt (2015)
- Trois Hall Relais Agricole (HRA) proposant des plateformes logistiques et de distribution pour différents produits agricoles dont des produits laitiers ont été sélectionnés en 2015. Les dossiers sont en cours d'élaboration
    - HRA de Mortier,
    - HRA Comptoir fermier d'Ath,
    - HRA du plateau ardennais de Bastogne.

Le dernier appel à projet a eu lieu en 2018 et deux projets d'ateliers partagés fromagers ont été soumis.

Appellations européenne d'origine

La filière laitière wallonne compte plusieurs appellations d'origine reconnues au niveau européen :

- AOP Fromage de Herve
- AOP Beurre d'Ardenne (beurre de laiterie)
- IGP Boulette de Wallonie (en cours)

- STG Lait de foin dont l'association de producteurs wallons (Prolafow) a vu le jour en juillet 2018. Cette filière est ouverte à tous les producteurs laitiers qui souhaitent se différencier par la qualité de leur lait, notamment pour la fabrication de fromages.
- Le dépôt d'une marque collective du nom de Pavé bleu (à base de lait de BB mixte) est en cours et pourrait déboucher à terme sur une IGP.
-

Label Prix Juste pour les producteurs

Le label "Prix juste Producteur" est une nouvelle manière d'identifier les produits et les marques qui rémunèrent correctement le producteur. 5 produits laitiers sont labellisés.

2.6. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière

Promotion – APAQ-W

Les producteurs laitiers payent une cotisation obligatoire de 1,2 € par 100 litres de lait livrés à une laiterie. Le prélèvement se fait au niveau de la laiterie. Le budget ainsi mobilisé pour la promotion du secteur s'élève à environ 1,4 million d'euros par an. Il faut noter que depuis début 2016, le payement des cotisations a été suspendu comme mesure de soutien au secteur affecté par un prix du lait bas et volatil.

Encadrement

- Association wallonne de l'élevage (AWE) assure le contrôle laitier et développe, avec d'autres partenaires, des outils de suivi du troupeau,…
- Comité du lait (CdL) est d'une part chargé du contrôle de la qualité du lait et, d'autre part, assure un rôle technique au niveau des machines à traire et des techniques de traite grâce à son département CdL Tech.
- ARSIA assure l'identification et l'enregistrement des animaux de rente, propose des services en santé animal aux éleveurs et a développé, avec d'autres partenaires, des outils de suivi de la santé du troupeau
- OSAM : Observatoire de la santé mammaire : thinktank destiné à promouvoir la recherche et l'application dans le domaine de la Santé mammaire bovine. Il regroupe la grande majorité des organismes wallons liés à la production laitière et à la qualité du lait, issus du monde de l'élevage, de l'agronomie, des techniques agricoles et de la santé vétérinaire.
- Biowallonie assure le conseil technique auprès des producteurs wallons bio
- Fourrages Mieux assure un encadrement dans la gestion des surfaces fourragères
- CIPF assure un encadrement dans la gestion des cultures de maïs
- Requasud est le réseau des laboratoires d'analyses et de conseils pour la production primaire
- La FWA, la FUGEA, l'UNAB, le MIG et le Bauerbund assurent des services de conseils techniques et/ou comptables auprès des agriculteurs wallons
- SoCoPro intervient dans la diffusion auprès des éleveurs et des consommateurs d'informations concernant les questions d'environnement, de bien-être et de santé animale et de nutrition humaine grâce aux cellules d'infos
- DiversiFerm, grâce à ses pôles hygiénique, technologique et économique, assure l'encadrement des producteurs qui veulent se lancer dans la transformation à la ferme

- Agricall est une cellule de soutien global aux agriculteurs qui rencontrent des difficultés (économiques, psycho-sociales, techniques, juridiques) et Finagri est une cellule d'appui à la gestion financière.
- AFSCA assure les contrôles au niveau de la sécurité alimentaire.

Recherche

Chaque année, une quinzaine de projets de recherche et de développement touchant à la production laitière et à ses impacts, à la santé des vaches laitières et à la qualité nutritionnelle du lait sont menés par le CRA-W, les universités de Liège et de Louvain-la-Neuve et certaines structures d'encadrement et de recherche comme l'AWE. A titre d'exemple, en 2018, la Wallonie a investi plus de 600.000 euros dans des projets de recherche sur l'élevage bovin coordonnés par le CRA-W. Les organismes de recherche wallons participent également à des projets transfrontaliers financés par des fonds européens.
Les résultats d'une enquête réalisée par le Collège des Producteurs[55] sur les besoins en recherche et encadrement ont fait ressortir 5 axes de recherches et d'encadrement prioritaires pour le secteur :

- La rentabilité de la production, objectif de toutes les innovations
- Fourrage et pâturage, vers plus d'autonomie alimentaire
- Charge de travail, pénibilité et organisation du travail
- Santé animale, essentiellement la santé mammaire et les alternatives aux antibiotiques
- Techniques d'alimentation et le conseil neutre sur les rations

Les équipes de recherche essayent de plus en plus de répondre aux demandes des acteurs de terrains mais un point limitant soulevé régulièrement par les producteurs laitiers est la difficulté de la transmission de compétences. Malgré les efforts des équipes de recherche, la vulgarisation des résultats de recherche et le transfert des nouvelles compétences vers le terrain ne sont pas assurés de manière suffisamment efficace en Wallonie

[55] Collège des Producteurs – Avis d'orientation de la recherche, de l'encadrement et de la formation – Octobre 2018 (https://filagri.be/blog/2018/11/06/publication-avis-resultats-de-lenquete-sur-lorientation-de-la-recherche-de-lencadrement-et-de-la-formation-en-agriculture/)

2.7. S

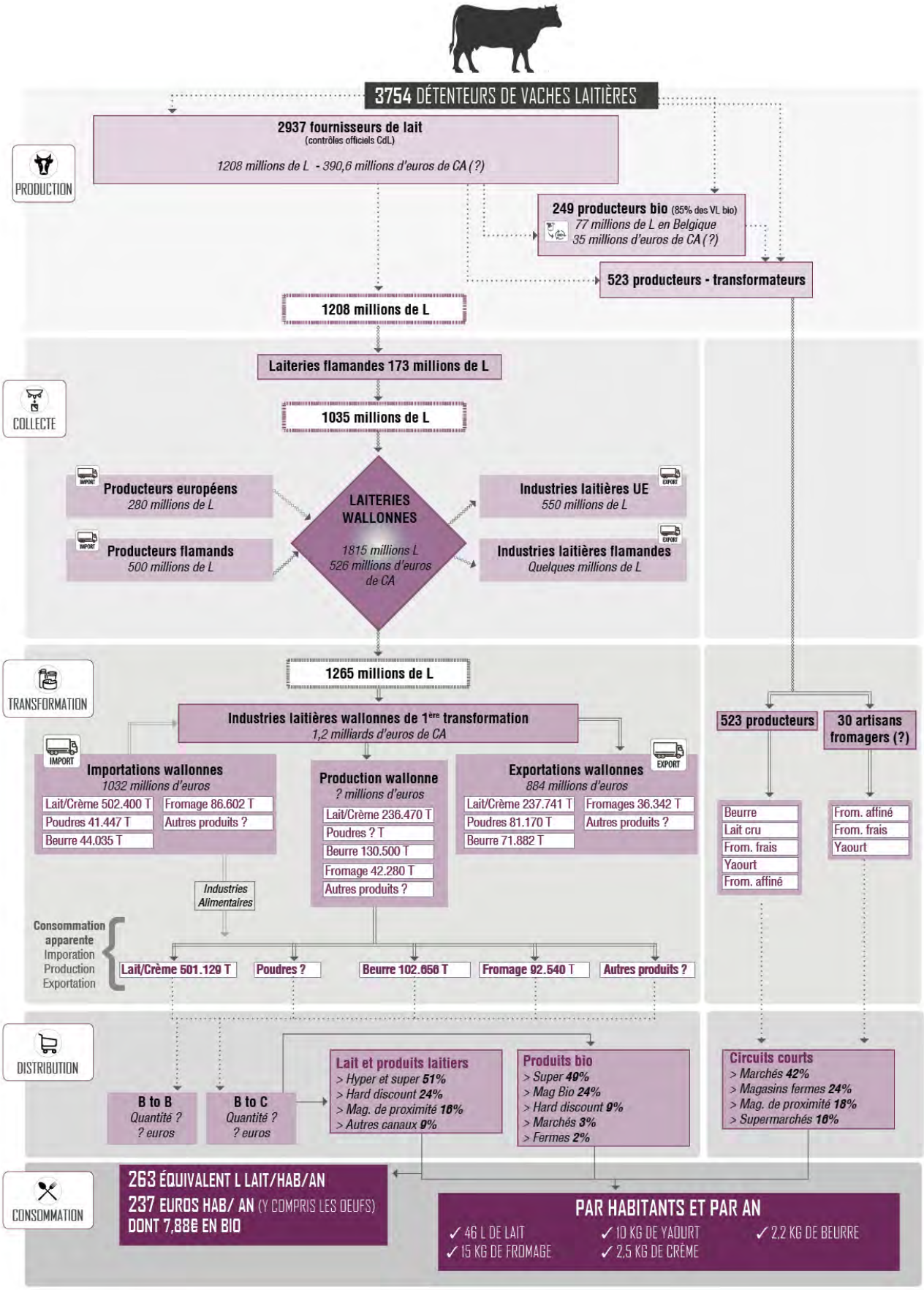
3754 DÉTENTEURS DE VACHES LAITIÈRES
PRODUCTION
2937 fournisseurs de lait
(contrôles officiels CdL)
1208 millions de L - 390,6 millions d'euros de CA (?)
249 producteurs bio (85% des VL bio)
77 millions de L en Belgique
35 millions d'euros de CA (?)
523 producteurs - transformateurs
1208 millions de L
COLLECTE
Laiteries flamandes 173 millions de L
1035 millions de L
IMPORT
Producteurs européens
280 millions de L
IMPORT
Producteurs flamands
500 millions de L
LAITERIES WALLONNES
1815 millions L
526 millions d'euros de CA
EXPORT
Industries laitières UE
550 millions de L
EXPORT
Industries laitières flamandes
Quelques millions de L
TRANSFORMATION
1265 millions de L
Industries laitières wallonnes de 1ère transformation
1,2 milliards d'euros de CA
IMPORT
Importations wallonnes
1032 millions d'euros
Lait/Crème 502.400 T
Fromage 86.602 T
Poudres 41.447 T
Autres produits ?
Beurre 44.035 T
Production wallonne
? millions d'euros
Lait/Crème 236.470 T
Poudres ? T
Beurre 130.500 T
Fromage 42.280 T
Autres produits ?
EXPORT
Exportations wallonnes
884 millions d'euros
Lait/Crème 237.741 T
Fromages 36.342 T
Poudres 81.170 T
Autres produits ?
Beurre 71.882 T
Industries Alimentaires
Consommation apparente
Imporation
Production
Exportation
Lait/Crème 501.129 T
Poudres ?
Beurre 102.656 T
Fromage 92.540 T
Autres produits ?
523 producteurs
30 artisans fromagers (?)
Beurre
Lait cru
From. frais
Yaourt
From. affiné
From. affiné
From. frais
Yaourt
DISTRIBUTION
B to B
Quantité ?
? euros
B to C
Quantité ?
? euros
Lait et produits laitiers
> Hyper et super 51%
> Hard discount 24%
> Mag. de proximité 16%
> Autres canaux 9%
Produits bio
> Super 49%
> Mag Bio 24%
> Hard discount 9%
> Marchés 3%
> Fermes 2%
Circuits courts
> Marchés 42%
> Magasins fermes 24%
> Mag. de proximité 18%
> Supermarchés 16%
CONSOMMATION
263 ÉQUIVALENT L LAIT/HAB/AN
237 EUROS HAB/ AN (Y COMPRIS LES OEUFS)
DONT 7,88€ EN BIO
PAR HABITANTS ET PAR AN
✓ 46 L DE LAIT
✓ 15 KG DE FROMAGE
✓ 10 KG DE YAOURT
✓ 2,5 KG DE CRÈME
✓ 2,2 KG DE BEURRE

3. ATOUTS/FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS/MENACES

Forces / Potentiels	Faiblesses
Filière laitière	
Qualité du lait (QFL) Possibilité de promotion (APAQ-W) Encadrement et recherche (Wagralim, CRA-w, Universités, AWE, ….) Il existe une certaine concertation entre les maillons de la filière	Promotion inadaptée et insuffisante / manque de valorisation des atouts de l'élevage et de la production laitière wallonne, notamment Manque d'anticipation dans la gestion des crises Idée de « terroir » peu développée / offre limitée et peu différenciée Diffusion des résultats de recherche peu efficace Communication vers le citoyen peu adaptée Pas assez de prise en compte des attentes de la société
Production laitière	
Valorisation des prairies / de l'herbe / des fourrages Superficies disponibles / lien à la terre Bien-être des vaches (pâturage, parcours extérieur) Quantité d'engrais naturels (lisiers et fumiers) importante Savoir faire des producteurs laitiers Modèle familiale Encadrement technique de qualité Innovations techniques (analyses du lait), en gestion de troupeau (outils informatiques), …	***Aspects économiques :*** Revenu insuffisant (surtout pour les jeunes) Reprises difficiles à cause de la valeur élevée des exploitations et de la pyramide des âges (moins de repreneurs que d'exploitation à reprendre) Peu d'analyse continue de la comptabilité – gestion continue Fuite en avant vers l'agrandissement des exploitations Maintien d'un très grand nombre de génisses de renouvellement, manque de cohérence entre la volonté d'agrandissement et l'infrastructure existante Utilisation compliquée de la main-d'œuvre au niveau des exploitations Aides aux investissements insuffisantes et non adaptées à la réalité Manque de liquidité au niveau des exploitations Manque de réserves financières pour maintenir l'outil, entrainant un vieillissement des outils de production Nécessité d'une gestion « entrepreneurial » à laquelle les agriculteurs ne sont pas préparés ***Aspects sociaux*** Diminution importante du nombre d'exploitations Contrainte sociale (traites matin et soir) / travail quotidien important Manque d'esprit coopératif

	Nécessité de revaloriser le métier d'éleveur Tendance à l'isolement et risque accru d'épuisement professionnel Stress lié au fait de ne pas maîtriser le prix de vente de sa production ***Aspects formation*** Formation des jeunes inadaptée Manque de temps pour la formation continue / formation inadaptée à la demande ***Législation*** Réglementation environnementale pas toujours adaptée à la réalité ***Aspects techniques*** Manque d'appropriation des innovations par les producteurs Inadéquation de la recherche/encadrement aux demandes des producteurs Conseils en bâtiments et en nutrition animale indépendant rares
Collecte et transformation	
Réseau d'industries locales Coopératives Capacité de transformation suffisante et moderne	Taxe au km / distance entre exploitations augmente Trop peu de produits industriels à forte valeur ajoutée et répondant aux demandes des consommateurs Qualité fromagère du lait souvent insuffisante (listeria, butyriques) Difficulté à se positionner par rapport à l'évolution des canaux de distribution Parfois manque de compétence en stratégie marketing
Filières courtes	
Augmentation de la transformation et vente à la ferme ou en circuits courts Réseau d'entreprises artisanales qui transforment localement du lait Possibilité d'aides publiques (formation de coopératives, hall relais) Encadrement pour les différents aspects de la transformation (technique, faisabilité de projet et normatif) Plus-value économique pour le producteur de la transformation à la ferme ou par un artisan Produits goûteux, de caractère Maitrise de l'ensemble de la filière depuis la production du lait jusqu'à la vente aux consommateurs	Difficulté de fédération des producteurs laitiers autour d'un projet de filière et de trouver les fonds pour de tels projets Encadrement insuffisant par rapport à la demande Dans certaines zones, difficulté à produire en quantité suffisante pour satisfaire la demande des consommateurs Manque d'aide (au niveau législatif et gestion RH) pour engager de la main d'œuvre Difficulté à assurer le suivi logistique (livraisons) et administratif de la vente (factures, retards de payement) Manque d'expérience dans le démarchage et le marketing Produits différents en fonction des saisons Pour les producteurs transformateurs, normes sanitaires inadaptées à leur réalité (investissements et contraintes administratives supplémentaires)

	Difficulté à fixer prix juste pour le producteur et le consommateur.
Filière Bio	
Nouveau règlement bio européen uniforme → pas de concurrence entre les pays de l'UE et frein à l'importation des pays tiers. Conseils techniques de qualité Prix du lait suffisant Demande supérieure à l'offre Conversion relativement facile dans les exploitations laitières et dans la transformation Présence de beaucoup de magasins spécialisés indépendants en Wallonie	Manque de compétence fromagère Manque de diversité des produits Qualité fromagère du lait souvent insuffisante Centrales d'achats éloignées (en Flandre) Augmentation de la production plus rapide que l'augmentation de la demande (au moins à court terme) Aides aux démarrages (hall relais, coopératives) n'incluent pas les frais d'engagement d'un personne → beaucoup de projets ne démarre pas faute de temps des éleveurs Manque de chiffres sur la production laitière bio Manque d'anticipation de la recherche, notamment en ce qui concerne les mélanges fourragers Pression au niveau européen pour diminuer le délai de conversion
Opportunités	**Menaces**
Filière laitière	
Marché mondial globalement en croissance La Wallonie fait partie d'un important bassin laitier européen Attentes de la société au niveau BEA et environnement → une opportunité pour la Wallonie Sensibilité des consommateurs à l'origine des produits / Demandes en produits locaux	Changements des habitudes de consommation Image parfois négative de l'élevage, du lait et des produits laitiers qui impacte toute la filière
Production laitière	
Image positive de l'agriculture Attentes de la société au niveau BEA et environnement → une opportunité pour l'agriculture wallonne	Volatilité des prix du lait Risque de disparition des plus petites exploitations si elles n'améliorent pas leurs marges Risque d'exclusion des plus petites exploitations des routes de collecte Spéculation sur les terres Attentes fortes de la société par rapport à l'élevage Communication très efficaces des associations de défenses des animaux, environnementales, … Evolution de la PAC Evolution de réglementation sur le BEA et l'environnement au niveau wallon et européen
Collecte et transformation	

Demande mondiale croissante (augmentation du niveau de vie et de la démographie) Segmentation des produits en fonction des classes de population : lait infantile, produits pour seniors, … Segmentation en fonction des modes de production : pâturage, nourris sans OGM, … En fromagerie, possibilité de valoriser le lactosérum	Image parfois erronée/négative du lait et des produits laitiers Perception parfois erronée/négative de tous ce qui est « industriel » Brexit
Filières courtes	
Intérêt croissant d'une partie des consommateurs pour les produits locaux Les produits wallons ont une image de produits de terroir positive auprès des consommateurs belges Valorisation du lactosérum Possibilité d'innover et de se démarquer par rapport aux produits industriels	Idée de terroir moins développée chez le consommateur wallon que dans d'autres régions Durcissement des normes d'hygiène incompatible avec une production artisanale Pression à la baisse sur les prix liée à la vente de produits locaux en GMS Changement des comportements des consommateurs (végétariens, vegan)
Filière BIO	
Demande en constante augmentation, beaucoup de débouchés Place pour de nouveaux acteurs Place pour de nouveaux produits innovants Proposition d'adapter, au niveau européen, les marchés publics en mettant en place une exception alimentaire	Manque de traçabilité du lait de mélange Pression à la baisse sur les prix dû à la croissance de l'offre bio dans la GMS et les hard discounters Risque de ternir l'image des produits bio en utilisant l'image du bio pour vendre et en entretenant la confusion entre produits locaux et produits bio Communication alarmiste sur les risques sanitaires du lait cru et des produits au lait cru Pas d'aide pour développer l'utilisation des produits bio dans les collectivités

4. CHANGEMENTS ATTENDUS À L'HORIZON 2030

4.1. Synthèse des défis majeurs

Le principal défi de la filière laitière wallonne est d'améliorer les revenus des producteurs. En effet, le vieillissement de la population agricole et le fait que les jeunes repreneurs s'orientent de moins en moins vers la production laitière à cause de la pénibilité du travail et de la non viabilité économique de beaucoup d'exploitations, entraînent la diminution du nombre de producteurs et, progressivement, de la production laitière régionale.
Ce maintien de la production laitière est lié à la rémunération juste des producteurs laitiers wallons. Cette rémunération suffisante dépend, d'une part, de l'évolution des compétences techniques et entrepreneuriales des producteurs laitiers et, d'autre part, des possibilités de diversification des débouchés du lait au niveau de l'exploitation.
L'alimentation du bétail est le plus gros poste dans les charges d'une ferme laitière, c'est pourquoi de plus en plus de producteurs laitiers diminuent leur coût de production en augmentant leur autonomie en aliments. Au vu des spécificités de la Wallonie, notamment au niveau de la disponibilité en prairies (47 % de la SAU) et en fourrages, il semble possible de viser l'autonomie alimentaire, au moins au niveau de la Région. L'enjeu est de fournir aux

éleveurs des informations techniques adaptées concernant les mélanges de fourrages, l'élaboration d'une ration et la gestion des prairies.
D'autres postes sont également coûteux pour l'exploitant comme la santé mammaires des vaches (consommatrice d'antibiotiques) et l'énergie. Le défi sera à la fois de former les producteurs et de mettre en place des politiques favorisant une diminution des coûts.
Par ailleurs, la création de filières alternatives qui mettent en avant certaines pratiques d'élevage positives pour le bien-être animal ou l'environnement permettant une juste rémunération des producteurs est indispensable.
La transformation du lait à la ferme permet également aux producteurs de se réapproprier la maitrise de la filière depuis la production du lait jusqu'à la vente aux consommateurs et de fixer eux-mêmes le prix de vente de leurs produits. Parmi les enjeux majeurs de cette filière, il y a l'accessibilité des produits fermiers pour les consommateurs, la diversité des produits proposés, la maitrise technologique, entrepreneuriale et commerciale des producteurs. Les produits locaux, fermiers ou artisanaux, ont une image positive auprès des consommateurs. Ils représentent une opportunité de développer de nouvelles filières. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les mesures qui facilitent la création de telle filière et surtout les volets logistique et de commercialisation. Une réflexion en profondeur est poursuivie afin de permettre aux collectivités, administrations, restaurants d'accéder facilement à des produits laitiers locaux. Le Programme européen de distribution de lait et de produits laitiers dans les écoles doit venir également alimenter cette réflexion.
L'un des défis des prochaines années sera de faire cohabiter harmonieusement les différents systèmes de production laitière afin de donner aux citoyens une image positive du métier d'éleveur laitier. L'enjeu sera de développer une communication positive et proche du citoyen qui met en avant la manière dont la production laitière wallonne répond aux attentes de la société concernant surtout la santé, le bien-être animal et l'impact sur l'environnement.
Par ailleurs, la filière laitière est fortement questionnée par la société sur les réels bienfaits de la consommation du lait et de la viande sur la santé (qualité sanitaire et nutritionnelle). L'enjeu pour la filière laitière est de communiquer de manière transparente et proactive sur ces thématiques vers tous les acteurs de la société.
Il est aussi important de rétablir un dialogue constructif entre l'industrie laitière, et particulièrement les coopératives laitières, et les producteurs laitiers afin de faciliter la mise en place de filières durables.

4.2. Vision de la production laitière wallonne dans 10 ans

Afin de répondre aux défis majeurs et de valoriser les spécificités de la production laitière wallonne, dans dix ans, celle-ci sera caractérisée par :

- Des fermes familiales ;
- Des chefs d'exploitation bien informés sur les défis macroéconomiques de la filière et qui gardent le contrôle des décisions prises sur la ferme ;
- Des producteurs laitiers gestionnaires d'entreprise et qui utiliseront les outils numériques et l'automatisation pour gérer leur troupeau, améliorer la qualité des produits et alléger leur travail ;
- Une juste rémunération des producteurs prise en compte dans le calcul du prix de revient de chaque système de production ;
- Une liaison au sol et un maximum d'autonomie alimentaire (y compris les coproduits), si possible au niveau de chaque ferme, et au moins au niveau de la Wallonie ;
- Une diversité des systèmes de production ;
- Des modes de production répondant aux demandes des consommateurs (durabilité, alimentation animale, bien-être animal, …) et aux défis de société (changement climatique, modes de consommation, …) ;
- Des aides à l'investissement et à la modernisation adaptées à la réalité de terrain ;

- Des aides à l'installation répondant aux défis actuels de la production laitière et qui permettent de maintenir le nombre de producteurs laitiers wallons, tout en veillant à maintenir l'endettement des exploitations à un niveau raisonnable ;
- Une régulation de la production afin de mieux anticiper la demande (qu'elle soit interne ou externe). La production wallonne couvre au moins les besoins de marché interne wallon en lait et produits laitiers de grande consommation et ingrédients pour l'IAA ;
- La création de filières durables en concertation avec tous les maillons, y compris la distribution et les consommateurs, et rémunératrice pour chaque maillon ;
- Une communication accrue, fiable et transparente vers les consommateurs sur la qualité nutritionnelle des produits laitiers, les modes de production, les différences de prix (1er prix *vs* qualité différenciée), …

4.3. Changements attendus

L'objectif général pour l'horizon 2030 est de **maintenir le niveau de la production laitière en Wallonie** afin de satisfaire la demande interne et la capacité des outils de transformation wallons tout en **augmentant la rémunération** des producteurs laitiers wallons.

Les changements attendus à l'horizon 2030 :

1. Assurer aux producteurs une marge minimum par litre de lait produit de 0,10 € (valeur 2018 à indexer) afin de permettre aux producteurs d'atteindre un revenu annuel équitable.

2. Assurer l'approvisionnement de l'industrie laitière wallonne et belge à hauteur de minimum 1,3 milliard de litres par an.

3. Faire en sorte que la production de lait bio augmente parallèlement à la demande interne, c'est-à-dire que le taux d'auto-approvisionnement soit ≤ 100%.

4. Faire en sorte que les circuits courts et les filières alternatives représentent 15 à 20 % en volume de la production en fonction des besoins du marché local.

5. PLAN D'ACTION

Action 1 : Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière.

Action 2 : Faciliter les négociations au niveau de la filière afin d'optimiser le prix de vente du lait.

Action 3 : Assurer l'efficacité des aides à l'installation et à l'investissement.

Action 4 : Assurer une recherche sur les facteurs techniques prioritaires et sur les enjeux de société qui affectent la production laitière.

Action 5 : Renforcer la disponibilité d'un encadrement technico-économique neutre et de qualité afin d'optimiser les coûts de production des exploitations et d'alléger les conditions de travail.

Action 6 : Renforcer l’encadrement mis à disposition des producteurs pénalisés par la qualité de leur lait.

Action 7 : Renforcer l’encadrement de qualité en technologie fromagère pour la transformation à la ferme et la transformation artisanale.

Action 8 : Faciliter la création de filières durables en circuits courts ou répondant à un cahier des charges (bio ou non).

Action 9 : Renforcer la demande de produits laitiers locaux par des actions de promotion ciblées.

Action 10 : Renforcer l’information aux citoyens sur les polémiques touchant le secteur et les produits laitiers.

5.1. Fiches action

Action 1 : Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière

Niveau de priorité	*Moyen*
Contexte	*Il y a peu de statistiques disponibles concernant l'ensemble de la filière wallonne. Les données belges disponibles ne reflètent que partiellement la situation de la filière en Wallonie. Les données concernant la filière laitière bio, les circuits courts et les filières alternatives sont pratiquement inexistantes, particulièrement pour la Wallonie.* *Il y a très peu de données concernant la demande interne en lait et en produits laitiers, notamment la demande en produits laitier bio, en circuits courts et provenant de filières alternatives. Celles-ci sont particulièrement importantes à connaitre pour les marchés de niches.* *Les producteurs laitiers utilisent peu ces données pour orienter leurs choix décisionnels.*
Organisation en charge de piloter l'action	*DGO3 - DEMNA*
Acteurs/parties prenantes impliquées	*Biowallonie* *Comité du lait, ARSIA, AWE* *CBL, opérateurs économiques wallons* *Comeos* *DiversiFerm, CRA-W, Universités* *Observatoire de la diversification (ACW)* *Organisations agricoles, organismes comptables* *APAQ-W* *Collège des Producteurs*
Activités concrètes	*Avec les partenaires, définir quelles sont les données pertinentes manquantes et si elles sont disponibles.* *Définir une méthode standard de collecte et d'analyse des données manquantes.* *Réorganiser le financement d'un réseau comptable harmonisé, centralisé et partagé (Cette action a un impact direct sur les actions 3, 4 et 5)* *Poursuivre et renforcer le travail d'information des producteurs, notamment au travers du baromètre laitier wallon et d'études ciblées.*
Indicateurs de résultats	*Une méthode de collecte existe* *Un rapport est publié tous les 3 ans* *Les comptabilités de gestion agricoles sont harmonisées en Wallonie et permettent des analyses comparatives entre exploitations de même type.* *70 % des producteurs laitiers consultent mensuellement le baromètre laitier wallon, ou des informations similaires dans une revue ou sur un site Internet professionnel.*
Calendrier prévisionnel	*Harmonisation des comptabilités pour fin 2019* *Méthode existe fin 2020* *Rapports triennaux en 2021, 2024, 2027 et 2030 couplés aux sondages sur l'utilisation du baromètre laitier.*
Budget public prévisionnel	*Méthode et rapports triennaux 3h/mois (15.000€) x 5 = 75.000€* *Harmonisation des comptabilités agricoles : 1j/sem x 1 an = 15.000€*

Action 2 : Faciliter les négociations au niveau de la filière afin de maximiser le prix de vente du lait

Niveau de priorité	*Elevé*
Contexte	*Les producteurs laitiers wallons sont, en grande majorité, coopérateurs au sein de coopératives laitières. Malgré cela, on observe qu'ils ont perdu la maitrise de leur prix de vente. Cette perte de maîtrise est en partie liée à la mondialisation du marché du lait. L'impact de cette dernière est d'autant plus fort que la Wallonie et la Belgique sont des exportateurs de produits laitiers. Cependant, la marché interne, grâce à l'intérêt d'une partie des consommateurs pour des produits locaux et de qualité, présente des opportunités de développer des produits à meilleure valeur ajoutée, plus rémunérateurs pour l'ensemble de la filière.* *Afin de renforcer leur capacité de négociation, l'Union Européenne offre une possibilité aux producteurs de s'organiser en organisation de producteurs (OP) afin, entre autres, de négocier collectivement un contrat avec leur laiterie et d'assurer la programmation de la production et son adaptation à la demande. Une seule Organisation de Producteurs a été créée en Wallonie et elle rencontre de nombreux freins pour atteindre une taille suffisante.* *Par ailleurs, pour maximiser le prix du lait sur le long terme, il est nécessaire de rééquilibrer le prix du lait tout au long de la filière. Les négociations doivent impliquer tous les maillons de la filière. Il existe déjà un lieu de négociation qui est la « concertation de chaines » et un observatoire des prix (SPF économie) chargé de renseigner les marges de chaque maillon de la chaine. L'UE donne aussi la possibilité de construire une organisation de branche ou organisation interprofessionnelle qui doit rassembler au minimum deux maillons d'une filière.*
Organisation en charge de piloter l'action	*Collège des Producteurs*
Acteurs/parties prenantes impliquées	*Organisations agricoles* *AWE* *Biowallonie* *CBL* *COMEOS* *Associations de consommateurs*
Activités concrètes	***Organisation de Producteurs*** *:* *1) Valoriser les études existantes/réaliser une étude sur le fonctionnement des coopératives en Wallonie et les organisations de producteurs (expériences des pays voisins, freins rencontrés en Wallonie et enjeux par rapport aux coopératives laitières et aux laiteries privées) en vue de renforcer la capacité de négociation des producteurs laitiers.* *2) Accompagner la mise en place d'une ou plusieurs OP.* ***Négociation filière*** *:* *1) Accompagner la création et le fonctionnement d'une organisation interprofessionnelle (organisation de branche) comprenant au minimum les producteurs laitiers, dont la/les OP, et l'industrie laitière afin de négocier les prix avec la GMS. S'inspirer d'exemples étrangers comme le CNIEL en France et ZuivelNL aux Pays-Bas.* ***Marché régional***

	En parallèle, créer un cadre qui permette le développement d'un marché régional du lait avec un prix indépendant du prix mondial. *1) Réaliser une étude comprenant une analyse de marché, du benchmarking et une analyse juridique de la faisabilité* *2) Mettre en place un cadre de concertation* *3) Sensibiliser les consommateurs* *4) Sensibiliser les acteurs économiques de la filière régionale*
Indicateurs de résultats	*Mise en place d'au moins une organisation de producteurs qui négocie les volumes produits et le prix du lait avec une laiterie.* *20 % des consommateurs demandent du lait sur le marché régional au prix juste.* *25 % du lait produit en Wallonie est valorisé au niveau du marché régional.*
Calendrier prévisionnel	*2019 : Etude OP et benchmarking « organisation interprofessionnelle »* *Fin 2021 : création d'au moins une OP ou d'une organisation interprofessionnelle* *2019 Etude « marché régional»*
Budget public prévisionnel	*Etude et benchmarking « OP » : 1 TP pendant 6 mois + Concertation OP : 1 TP pendant 1 an = 90.000€* *Animation OP/organisation interprofessionnelle :* *- 1 TP x 5 ans = 300.000 €* *- Moyens d'animation : 5000€ x 5 ans = 25.000€* *Etude « Marché régional » par un bureau externe = 60.000 €* *Facilitateur initiatives « Marché régional » : 1 TP pendant 3 ans = 180.000 €*

Action 3 : Assurer l'efficacité des aides à l'installation et à l'investissement

Niveau de priorité	*Elevé*
Contexte	*Actuellement l'octroi d'aides à l'installation et à l'investissement ne permet pas d'atteindre le 1er objectif de ce plan : assurer aux producteurs une marge minimum par litre de lait produit de 0,10 € (valeur 2018 à indexer) afin de leur permettre d'atteindre un revenu annuel équitable.* *En effet, en 2016, les exploitations laitières spécialisées ont, en moyenne, un revenu du travail par U.T de 6.391 € alors que le seuil minimal de revenu pour bénéficier des aides est fixé à 15.000 € par an. Les producteurs dont le revenu est inférieur à ce seuil doivent rembourser l'aide qu'ils ont reçue. Par ailleurs, les aides à l'investissement peuvent favoriser des choix sur le court terme au détriment de la viabilité économique de l'exploitation sur le long terme.* *Dans le cadre de l'élaboration de la PAC 2020, le SPW-DGO3 et le secteur sont conscients des défauts du système actuel et souhaitent le moderniser. Des propositions seront faites dans ce sens.* *La future politique d'aides à l'installation devra permettre de lever, ou du moins de diminuer, les freins actuels à la reprise des exploitations. Les aides à l'installation doivent être des leviers d'actions positifs :* • *sur le nombre de producteurs laitiers en favorisant la reprise des exploitations,* • *sur les projets d'exploitation en favorisant les projets durables à long terme, tant au niveau économique (revenu équitable) qu'au niveau social (charge de travail) et environnemental,* • *sur l'accès à la terre.*
Organisation en charge de piloter l'action	*DGO3*
Acteurs/parties prenantes impliquées	*Organisations agricoles* *Organismes comptables,* *AWE* *Collège des Producteurs*
Activités concrètes	*Rassembler les propositions concrètes du secteur et du SPW-DGO3 afin d'adapter le système d'aide dans le cadre de la PAC 2020* *Assurer la concertation entre les parties prenantes afin de définir un système d'aides à l'installation et à l'investissement permettant de remplir les objectifs cités ci-dessus.*
Indicateurs de résultats	*Mise en application des propositions validées.*
Calendrier prévisionnel	*Dès 2020, appliquer les nouveaux critères*
Budget public prévisionnel	*Au sein de la DGO3, pour la concertation sur les nouveaux critères : 1 jour/sem. X 1 an = 15.000€*

Action 4 : Assurer une recherche sur les facteurs techniques prioritaires et sur les enjeux de société qui affectent la production laitière.

Niveau de priorité	*Elevé*
Contexte	*Les thématiques suivantes sont prioritaires pour les producteurs laitiers :* *-Gestion des fourrages et du pâturage, ration alimentaire, et plus particulièrement pour le bio, l'autonomie fourragère* *-Organisation du travail* *-La santé mammaire et, plus particulièrement pour le bio, les alternatives aux antibiotiques* *-Santé des animaux : longévité, diarrhée des veaux, problème de locomotion* *-L'amélioration des bâtiments* *Tous les projets de recherche devraient s'accompagner d'informations sur l'impact au niveau des coûts de production et de la rentabilité de l'exploitation.* *Par ailleurs, certains enjeux de société affectent l'élevage : le changement climatique et les impacts environnementaux, le bien-être animal.* *Les projets de recherche en production laitière sont nombreux et parfois plusieurs équipes travaillent sur des sujets similaires. Les résultats de recherche ne sont pas suffisamment vulgarisés vers les encadrants et les éleveurs.*
Organisation en charge de piloter l'action	*DGO3*
Acteurs/parties prenantes impliquées	*CRA-W* *ULg – Faculté vétérinaire et Gx Agro BioTech* *UCL, ULB, Hautes écoles, CER, CTA, …* *AWE, ARSIA, Comité du Lait, OSAM* *Centres pilotes* *Collège des Producteurs*
Activités concrètes	*Créer des plateformes d'échange par thématique afin de favoriser la concertation entre les acteurs de la recherche (sur le modèle de l'OSAM). Le but est de favoriser les synergies entre projets de recherche et de développement.* *Mettre en place une cellule chargée de la vulgarisation des résultats de recherche et de la communication vers le secteur. Son rôle est de centraliser les résultats et de les communiquer vers le secteur de manière simple et didactique, de pérenniser les outils créés par la recherche-développement et de coordonner les différentes plateformes thématiques.* *Pourvoir la cellule économique du CRA-W des ressources humaines nécessaires pour venir en appui aux équipes de recherche lors de l'analyse de l'impact des innovations sur les coûts de production et sur la rentabilité de l'exploitation.*
Indicateurs de résultats	*Maintien de la part actuelle du budget de recherche et développement consacré à la production laitière.* *Création de 6 plateformes d'échange sur les thématiques suivantes : autonomie alimentaire (gestion des fourrages, pâturages et rations) ; organisation du travail ; santé des animaux (autres que santé mammaire) ; bâtiments ; impacts environnementaux ; bien-être animal : 2 réunions minimum par an.* *Cellule de vulgarisation : 6 publications thématiques par an* *Cellule économique : 2 analyses d'impacts économiques*
Calendrier prévisionnel	*En 2019 et en 2020 : création de trois plateformes d'échanges (= 6 plateformes)* *Dès 2019, mise en place de la cellule de vulgarisation et accroissement des ressources de la cellule économique*
Budget public prévisionnel	*Cellule de vulgarisation : 1 TP (60.000€) x 10 ans = 600.000€* *Cellule économique (CRA-W) : ½ TP x 10 ans = 300.000€* *Matériel de vulgarisation : 10.000 x 10 ans = 100.000€*

Action 5 : Renforcer la disponibilité d'un encadrement technico-économique neutre et de qualité afin d'optimiser les coûts de production des exploitations et d'alléger les conditions de travail.

Niveau de priorité	*Elevé*
Contexte	*Les producteurs souhaitent un encadrement technico-économique neutre qui assure un suivi global et cohérent de leur exploitation par rapport à leurs priorités : diminution des coûts de production et rentabilité, alimentation (élaboration de ration équilibrée en fonction des aliments disponibles sur la ferme, complémentation nécessaire organisation du travail, santé animale, et particulièrement la santé mammaire et l'efficience des bâtiments. Ils souhaitent disposer d'outils d'aide à la décision qui leur permettent de faire des prévisions de rentabilité à moyen terme, des analyses comparatives et de déterminer les meilleures pratiques technico-économiques.* *Les organismes d'encadrement compétents et neutres existent en Wallonie bien qu'ils soient généralement spécialisés dans un aspect de l'exploitation. De même, des outils numériques d'aide à la décision tant au niveau économique que zootechnique ont été développés par l'AWE en partenariat avec d'autres organismes mais ils sont encore peu utilisés par les producteurs.* *Une fiche action spécifique reprend les activités d'encadrement à réaliser dans les circuits courts et les filières alternatives.*
Organisation en charge de piloter l'action	*AWE*
Acteurs/parties prenantes impliquées	*Biowallonie* *ARSIA, Comité du Lait* *Fourrages Mieux, CIPF, OSAM, UPV, centres de formation* *Organisations agricoles* *Organismes comptables* *DGO3 – services extérieurs* *CRA-W (Trésogest,…)* *Agricall - Finagri* *Collège des Producteurs*
Activités concrètes	*Poursuivre et renforcer les actions de conseils neutres, individuels et à distance, de formations, visites d'exploitations, …* *Poursuivre la concertation entre les partenaires afin de donner une offre d'outils cohérents et intégrés aux producteurs laitiers. Poursuivre la mise en place d'un réseau de fermes qui serviraient de référence de comparaison pour les autres exploitations.* *Evaluer régulièrement l'évolution de la qualité de vie des producteurs laitiers par des études qualitatives réalisées dans le réseau de fermes dont il est question ci-dessous ou au travers du projet OTEL et de ses partenaires.* *Mettre en place une stratégie pour faire connaitre les outils d'aide à la décision, gestion de troupeau, suivi économique de l'exploitation, etc.. Organiser des formations des conseillers et des producteurs laitiers sur l'utilisation de ces outils* *Réfléchir sur la manière d'assurer un suivi global d'une exploitation malgré le passage de plusieurs services d'encadrement, afin de donner à l'agriculteur toutes les ressources nécessaires à l'optimisation de sa ferme.* *En concertation avec le secteur viande bovine, réfléchir sur les moyens d'augmenter la part du produit viande dans le revenu de l'éleveur laitier.*
Indicateurs de résultats	*Mise en place du réseau de fermes et du référentiel comparatif (AWE – CRA-W)* *70 % des producteurs adhèrent au moins à un service de suivi technico-économique non obligatoire.*
Calendrier prévisionnel	*Fin 2020, premiers chiffres provenant du réseau de fermes et début du référentiel*

	Pour fin 2019, avoir développé une stratégie pour faire connaître les outils d'aide à la décision *Rapport sur la qualité de vie des producteurs laitiers en 2020, 2023 et 2026.*
Budget public prévisionnel	*Au niveau de l'AWE :* - *Pérenniser le réseau de fermes et le référentiel : 1/3 TP (20.000€) x 10 ans = 200.000€* - *Développer et coordonner la stratégie de communication et de formation sur les outils : 1/3 TP (20.000€) x 10 ans = 200.000€* - *Evaluation de la qualité de vie des producteurs laitiers (30 fermes, y compris déplacement) : 1 TP x 4 mois x 3 rapports + déplacements = 70.000 € (CRA-W)*

Action 6 : Renforcer l'encadrement mis à disposition des producteurs pénalisés par la qualité de leur lait

Niveau de priorité	*Elevé*
Contexte	*La qualité du lait en Wallonie est très bonne mais les exigences de certains marchés et l'évolution technique entrainent une augmentation du niveau de qualité nécessaire, défini notamment dans les cahiers des charges privés. Certains producteurs ont besoin de conseils techniques afin d'augmenter la qualité du lait produit. Le Comité du Lait a mis en place un département technique qui assure ce rôle de conseil.*
Organisation en charge de piloter l'action	*Comité du Lait*
Acteurs/parties prenantes impliquées	*AWE, OSAM* *Organisations professionnelles* *Biowallonie* *Acheteurs de lait, CBL* *Collège des Producteurs*
Activités concrètes	*Mener une réflexion sur le financement de ce service technique et la part payante par l'agriculteur.* *Assurer le conseil technique tant aux agriculteurs qui ont des problèmes de qualité qu'à ceux qui veulent diminuer certains taux pour répondre à des normes qualité supérieures.* *Renforcer l'organisation de formations.* *Poursuivre la concertation entre les parties pour faire évoluer la nouvelle réglementation de payement du lait en fonction de la qualité, de manière constructive.*
Indicateurs de résultats	*Diminution de la moyenne géométrique des résultats en cellules et germes.* *Maintien du nombre d'U.P exempts de substances inhibitrices malgré la diminution de la limite de détection*
Calendrier prévisionnel	*2019 – 2020 : réflexion sur le financement du service technique et sur l'amélioration des procédures de suivi des producteurs en difficulté*
Budget public prévisionnel	*Renforcement éventuel ou financement partiel des agents du Comité du Lait Tech pour des missions d'audit technique et la formation*

Action 7 : Renforcer l'encadrement de qualité en technologie fromagère pour la transformation à la ferme et la transformation artisanale

Niveau de priorité	*Elevé*
Contexte	*Les filières courtes répondent à une réelle demande des consommateurs et de nombreux crémiers, restaurateurs et gérants de collectivités souhaitent les intégrer dans leur offre. Pour répondre à cette demande, il est nécessaire d'améliorer les compétences technologiques des producteurs et transformateurs afin d'augmenter l'offre de fromages disponibles sur le marché, en termes de quantité, qualité, diversité. De nombreux fromagers, qui achètent du lait aux producteurs, relèvent également des difficultés au niveau de la qualité fromagère du lait, notamment la présence de nombreux germes butyriques.* *DiversiFerm est chargé de cet appui aux agriculteurs. Les demandes de conseils et de suivi de projet sont de plus en plus nombreuses et le délai d'attente est de plusieurs mois malgré un le renforcement récent de la structure.*
Organisation en charge de piloter l'action	*DiversiFerm*
Acteurs/parties prenantes impliquées	*Le GIE Producteurs Belges de Fromage au Lait Cru* *Biowallonie* *Les centres de formation* *Collège des Producteurs* *APAQ-W* *AWE – CRA-W : Projet DiversiLait*
Activités concrètes	*Renforcer les formations et l'encadrement technique des producteurs et des fromagers artisanaux pour améliorer la maîtrise technologique, la stabilité/reproductibilité du produit, l'étape de transfert de l'atelier pilote-école à l'atelier de transformation chez le producteur.* *Augmenter la diversité des produits proposés.* *Former et encadrer les producteurs laitiers sur la qualité fromagère du lait et les moyens de l'améliorer, notamment via les centres de formation* *Développer des indicateurs génériques de qualité du lait à prendre en compte pour la transformation artisanale laitière (outil comme DiversiLait) et définir les pratiques de production favorables. Développer une charte de bonnes pratiques pour la qualité du lait.* *Renforcer la formation continue des encadrants*
Indicateurs de résultats	*50 % des producteurs – transformateurs recensés utilisent des outils de suivi de la qualité du lait comme DiversiLait.* *75 % des producteurs – transformateurs recensés ont signé la charte de bonnes pratiques sur la qualité du lait* *La diversité des fromages fabriqués augmente (recensement des fromages par l'APAQ-W).*
Calendrier prévisionnel	*2019 : rédaction de la charte de bonnes pratiques pour la qualité du lait par DiversiFerm et utilisation par les producteurs à partir de 2020.* *2020 : Transfert d'outil, comme DiversiLait, chez les producteurs - transformateurs* *Poursuivre les conseils, formations des producteurs sur toute la période*
Budget public prévisionnel	*Renforcement des agents de DiversiFerm :* - *½ TP (Pôle hygiénique) 30.000 € x 10 ans = 300.000 €* - *2 x ½ TP (2 pôles fromagers) 45.000 € x 10 ans = 450.000 €*

Action 8 : Faciliter la création de filières durables en circuits courts ou répondant à un cahier des charges (bio ou non)

Niveau de priorité	*Elevé*
Contexte	*Une partie de plus en plus grande des consommateurs wallons et belges se tournent vers des produits locaux, qui présentent une valeur ajoutée au niveau environnemental, santé, qualité gustative, bien-être des animaux, …* *Les filières en circuits courts (maximum 1 intermédiaire) et les filières répondant à un cahier des charges spécifique (qualité différenciée, AOP, bio, …) permettent aux producteurs laitiers de reprendre la maitrise de la transformation et de la commercialisation de leurs produits et ainsi d'être rémunérés à un juste prix. Cependant, le consommateur est intéressé par les produits locaux mais ne dispose pas toujours du temps nécessaire pour faire des achats en-dehors des grandes surfaces.* *En Wallonie, il existe encore peu d'initiatives de filières alternatives abouties.*
Organisation en charge de piloter l'action	*Collèges des Producteurs*
Acteurs/parties prenantes impliquées	*Biowallonie* *DiversiFerm* *ACW – Observatoire de la diversification* *Agrilabel* *Wagralim – D'Avenir* *Organisations agricoles* *Opérateurs de la filière – CBL* *Comeos* *Associations de consommateurs* *Bureaux économiques des Provinces*
Activités concrètes	*Evaluation des possibilités de segmentation et d'innovations produits* *Elaboration de stratégie marketing, entre autres pour les PME* *Développement des filières de commercialisation produits locaux : plateforme logistique, renforcer les compétences commerciales* *Favoriser les initiatives des GMS qui favorisent et facilitent l'entrée des produits locaux dans leur assortiment, travailler avec les magasins de proximité* *Données de consommation pour évaluer le potentiel de développement de ces filières (action 1)* *Renforcer l'encadrement dans la rédaction, suivi des cahiers des charges (Agrilabel), renforcer le conseil pour la mise en place et le suivi des Hall relais, … après l'attribution du subside par le RW, faciliter l'accès au marché.* *Renforcer la promotion ciblée afin de faire connaitre les produits et d'informer les consommateurs sur leurs bienfaits (APAQ-W).*
Indicateurs de résultats	*Le nombre d'exploitations laitières qui transforment tout ou une partie de leur lait à la ferme atteint 25 % des exploitations laitières recensées par le Comité du Lait (chiffres AFSCA)* *15 à 20 % du volume de lait produit en Wallonie sont valorisés par les circuits courts et les filières alternatives* *10 dossiers finalisés : cahiers des charges AOP, IGP, STG et qualité différencié en produits laitiers et/ou halls relais*
Calendrier prévisionnel	*2020 - 2030*
Budget public prévisionnel	*Evaluation des possibilités de segmentation et d'innovations, évaluation des freins au développement des filières (entre autres les aspects de logistique, commercialisation et marketing), benchmarking au niveau européen et propositions concrètes pour la Wallonie : 1 TP (60.000€) x 2 ans = 120.000€* *Renforcer Agrilabel sur les produits laitiers : 1/4 TP (15.000€) x 10 ans = 150.000€* *Renforcer le budget de l'APAQ-W pour la promotion spécifique de ces filières laitières alternatives (Appellations européennes d'origine, bio et qualité différenciée wallonne) : 100.000 € / an pendant 10 ans = 1.000.000 €*

Action 9 : Renforcer la demande de produits laitiers locaux par des actions de promotion ciblées

Niveau de priorité	*Elevé*
Contexte	*La campagne « fromages de chez nous » met en évidence les fromages locaux wallons grâce à une campagne cohérente prévoyant des actions de promotion auprès des consommateurs, des crémiers et un concours. Le lait et les autres produits laitiers ne bénéficient pas d'une telle campagne, alors que les professionnels wallons de l'Horeca et de la distribution et les consommateurs wallons les connaissent très mal.* *Des idées fausses sont véhiculées dans les écoles et dans les milieux de la santé malgré les campagnes pédagogiques et à destination des nutritionnistes menées par l'APAQ-W. Cela entraîne une peur dans de plus en plus d'écoles de distribuer du lait et des produits laitiers (allergie) alors qu'un programme gratuit de distribution dans les écoles existe.* *Des informations mises à jour, fiables et validées scientifiquement existent sur le site de la Cellule Info Lait (CIL – Cell'Agri) et peuvent être utilisées par l'APAQ-W.* *La filière n'a pas d'informations chiffrées sur son image et celle de ses produits auprès des consommateurs, ni sur la consommation wallonne*
Organisation en charge de piloter l'action	*APAQ-W*
Acteurs/parties prenantes impliquées	*Collège des Producteurs* *Le GIE Producteurs Belges de Fromage au Lait Cru* *Opérateurs économiques* *Organisations agricoles* *AWEX*
Activités concrètes	*Elaborer une/des campagne(s) sur le long terme mettant en avant le lait et tous les produits laitiers locaux, y compris le beurre ; développer une image positive de la production laitière wallonne et des produits laitiers qui en sont issus.* *Mettre en place un baromètre de l'image des produits laitiers et de l'élevage laitier et de la consommation auprès des consommateurs (étude complète tous les 3 ans + partielle chaque année à convenir avec les partenaires) et réaliser rapidement une première étude qui servira de base pour évaluer l'efficacité de la promotion et de la communication sur les questions polémiques (fiche action 10).* *Réaliser des kits / dossiers pédagogiques pour les instituteurs sur la production laitière, les bienfaits du lait, … en n'ayant pas peur d'aborder les questions polémiques.* *Collaborer avec Cell'Agri (action 10) et assurer une diffusion proactive et moderne des dossiers (téléchargements, …).* *Etudier la possibilité de mettre en place un réseau de producteurs disponibles pour faire des présentations dans les écoles, renforcer les fermes pédagogiques.* *De même pour le secteur de la santé, réaliser des dossiers par thématiques sur les aspects nutritionnels et de santé et les diffuser largement en collaborant avec Cell'Agri pour le contenu.* *Réfléchir sur le retour des cotisations APAQ-W des producteurs laitiers* *Développer la collaboration avec l'AWEX*
Indicateurs de résultats	*60 % des ménages wallons achètent des fromages wallons* *80 % des crémiers proposent plus de 5 fromages wallons* *100% des administrations wallonnes utilisent du lait wallon* *1ers résultats du baromètre des produits laitiers en 2020*
Calendrier prévisionnel	*2019 - 2030*
Budget public prévisionnel	*Renforcer le budget de l'APAQ-W consacré au secteur laitier, notamment pour assurer :* - *La réalisation de campagnes pour le lait et les produits laitiers wallons (hors fromages) :* o *Vidéos web / influenceurs : budget APAQ-W*

	o *Capsules portraits d'agriculteurs et ou recettes pour le Web, TV locales, … : 30.000 € / an = 300.000 €* - *la réalisation régulière du baromètre de l'image et d'études de marché : 60.000 € x3 = 180.000 €* - *la rédaction et la diffusion des kits pédagogiques et des informations vers le secteur de la santé (vidéos, collaboration avec Averbode, …) : 60.000 € par an = 600.000 €* - *La mise en place d'un réseau de producteurs – ambassadeurs dans les écoles (formation des ambassadeurs, déplacements) et renforcement des fermes pédagogiques : 200.000 € pour lancer l'initiative*

Action 10 : Renforcer l'information aux citoyens sur les polémiques touchant le secteur et les produits laitiers

Niveau de priorité	*Elevé*
Contexte	*Les attentes de la société par rapport à l'élevage ont beaucoup évolué, tant au niveau de l'impact environnemental qu'au niveau du bien-être animal. Les bienfaits pour la santé humaine de la consommation de viande, mais aussi de lait et de produits laitiers sont régulièrement remis en cause. Le fossé entre la majorité des citoyens, qui n'ont plus de contact avec le monde agricole, et les éleveurs se creuse de plus en plus provoquant énormément d'incompréhension et de méconnaissance des réalités de la production laitière. Les producteurs laitiers et toute la filière doivent prendre en compte ces attentes de la société et cette remise en cause régulière des productions animales et des bienfaits de la consommation de produits animaux.* *Par ailleurs, le consommateur, qui n'est pas le citoyen, continue en grande majorité à acheter des produits au prix le plus bas parce qu'il n'est pas informé de la réalité que recouvre ce prix. Il est nécessaire de lui expliquer pourquoi des produits qui semblent identiques ont des prix différents et de le sensibiliser à une juste rémunération des producteurs.*
Organisation en charge de piloter l'action	*Collège des Producteurs*
Acteurs/parties prenantes impliquées	*Organisations agricoles* *Recherche et encadrement (experts Cell'Agri – anciennement CIL et CIV)* *Opérateurs filières et CBL* *COMEOS* *Organisations de consommateurs* *APAQ-w*
Activités concrètes	*Sensibiliser les consommateurs au prix juste aux producteurs en faisant connaître le label « Prix juste »* *Dans le cadre de Cell'Agri, élaborer une communication transparente, fiable et validée scientifiquement sur les sujets polémiques pour la société. Favoriser l'utilisation des dossiers de Cell'Agri par tous les acteurs de la filière qui souhaitent communiquer sur ces sujets polémiques.* *En concertation avec les partenaires, développer une information de base cohérente, positive et fiable, commune à tous les acteurs du secteur* *Renforcer la communication vers le grand public sur les initiatives, comme le monitoring de la durabilité, qui tentent de répondre aux demandes de la société.*
Indicateurs de résultats	*Sur base des résultats du baromètre des produits laitiers de 2020 :* - *Image globale des produits laitiers et du lait auprès des consommateurs plus positive* - *Confiance des citoyens en l'élevage laitiers en augmentation*
Calendrier prévisionnel	*2019 - 2030*
Budget public prévisionnel	*Collège des Producteurs :* - *Elaboration dossiers, validation scientifique, concertation acteurs pour une communication cohérente : ½ TP (30.000€) x 10 ans = 300.000€* - *Communication journalistes et grand public, élaboration campagnes et supports : ½ TP (30.000€) x 10 ans = 300.000 €* - *Supports de communication, diffusion : 20.000€ x 10 ans = 200.000€*

	- *Animation réseau d'experts : 5000€ x 10 ans = 50.000€*

5.2. Tableau récapitulatif

Action	**Budget (en €)**
Action 1 : Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière.	90.000
Action 2 : Faciliter les négociations au niveau de la filière afin d'optimiser le prix de vente du lait.	655.000
Action 3 : Assurer l'efficacité des aides à l'installation et à l'investissement.	15.000
Action 4 : Assurer une recherche sur les facteurs techniques prioritaires et sur les enjeux de société qui affectent la production laitière.	1.000.000
Action 5 : Renforcer la disponibilité d'un encadrement technico-économique neutre et de qualité afin d'optimiser les coûts de production des exploitations et d'alléger les conditions de travail.	470.000
Action 6 : Renforcer l'encadrement mis à disposition des producteurs pénalisés par la qualité de leur lait.	Renforcer CdL Tech
Action 7 : Renforcer l'encadrement de qualité en technologie fromagère pour la transformation à la ferme et la transformation artisanale.	750.000
Action 8 : Faciliter la création de filières durables en circuits courts ou répondant à un cahier des charges (bio ou non).	1.270.000
Action 9 : Renforcer la demande de produits laitiers locaux par des actions de promotion ciblées.	1.280.000
Action 10 : Renforcer l'information aux citoyens sur les polémiques touchant le secteur et les produits laitiers.	850.000
TOTAL	**6.380.000**